

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

Déclaration de l'OCDE sur les relations avec les pays en développement

LES ministres des gouvernements Membres de l'OCDE, réunis à Paris le 28 mai 1975, ont examiné les relations avec les pays en développement et sont convenus que, dans la situation actuelle, la plus large coopération internationale est nécessaire.

Ils ont estimé que, si de nombreux pays en développement ont fait d'importants progrès dans leur développement économique et social, un grand nombre d'entre eux n'ont pas été en mesure de progresser suffisamment et beaucoup sont encore confrontés à des problèmes de pauvreté extrêmement sérieux.

Rappelant la contribution que leurs pays ont effectuée pour favoriser le développement économique des pays en développement, les ministres ont pris la résolution d'intensifier leurs efforts en vue de coopérer avec ces pays dans l'action que ceux-ci mènent afin d'améliorer les conditions de vie de leurs populations et de participer de manière croissante aux avantages d'une économie mondiale en progrès et en expansion.

L'interdépendance au sein de l'économie mondiale étant une donnée de fait, ils sont convaincus que des mesures pratiques appelant un large soutien de tous les intéressés — nations développées comme nations en développement — constituent la meilleure manière de réaliser des progrès.

Ils ont décidé d'étudier les politiques visant à renforcer la position des pays en développement dans l'économie mondiale et se sont déclarés tout disposés à examiner avec les pays en développement les questions qui se posent à cet égard en mettant particulièrement l'accent sur la production alimentaire, l'énergie, les produits de base et l'aide au développement pour les pays les plus sérieusement touchés.

Ils ont donc exprimé leur ferme détermination de poursuivre le dialogue avec les pays en développement, dans toutes les enceintes appropriées, en particulier à la VII^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui aura lieu prochainement, ainsi que dans des enceintes plus restreintes dans la perspective préconisée par le Président de la République française, en vue d'accomplir des progrès réels dans la voie d'une structure plus équilibrée et plus équitable des relations économiques internationales.

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :
Service de l'Information de l'OCDE,
Château de la Muette, 2 rue André-Pascal,
F 75775 PARIS CEDEX 16.

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de L'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités. **Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.**

Abonnement (un an) :
F 18; £ 1,80; \$ 4,50.

Le numéro :
F 4,00; £ 0,40; \$ 1,00.

RÉDACTEUR EN CHEF : Jane Bussièrre

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :
Ulla Jeanneney

DIRECTION ARTISTIQUE ET TECHNIQUE :
Marc Delemme

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :
Silvia Lépot

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

PHOTOS : pages 3-11 : L. Jouan - OCDE ; pages 14-15 : Département de la main-d'œuvre et de l'immigration, Canada ; Wojtek Laski ; Direction de la main-d'œuvre, Norvège ; pages 20-21 : Délégation du Japon auprès de l'OCDE ; Loïk Prat ; Wojtek Laski ; page 22 : Almasy ; pages 24-25 : Centre culturel américain ; BIT ; Central Office of Information, Londres ; pages 26-27 : Service de l'information, International Rice Research Institute, Philippines ; N. Jéquier - OCDE ; page 28 : BIT ; page 29 : J. Pavlovski - Rapho ; pages 31-33 : OCDE ; pages 34-35 : Fred Lyon - Rapho.

Sommaire

DISCUSSIONS MINISTÉRIELLES A L'OCDE

Le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel	3
Les pays Membres de l'OCDE renouvellent pour un an la déclaration contre les pratiques commerciales restrictives	7
Nouveau mécanisme de l'OCDE pour examiner les problèmes des produits de base	8
Réunion au niveau ministériel du Conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie	10

EMPLOI

Mesures recommandées pour lutter contre le chômage	13
Education et vie active dans la société moderne	17

DÉVELOPPEMENT

L'aide au développement social	22
La technologie intermédiaire : une nouvelle approche des problèmes du développement	26

ENVIRONNEMENT

Comment estimer le coût des dommages causés à l'environnement	29
Qualité de la vie urbaine et limitation de la circulation	31
Le « smog photochimique »	34
Nouvelles publications de l'OCDE	38

Déclaration de l'OCDE sur les relations avec les pays en développement

Les ministres des gouvernements Membres de l'OCDE, réunis à Paris le 28 mai 1975, ont examiné les relations avec les pays en développement et sont convenus que, dans la situation actuelle, la plus large coopération internationale est nécessaire. Ils ont estimé que, si de nombreux pays en développement ont fait d'importants progrès dans leur développement économique et social, un grand nombre d'entre eux ne peut pas en mesure de progresser suffisamment et beaucoup sont encore confrontés à des problèmes de nature extrêmement sérieuse. Rappelant la contribution que leurs pays ont effectuée pour favoriser le développement économique des pays en développement, les ministres ont pris la résolution d'initier les efforts et les actions de coopération avec ces pays dans l'action qui est leur seule afin d'améliorer les conditions de vie de leurs populations et de participer de manière croissante aux avantages d'une économie mondiale en progrès et en expansion. L'interdépendance au sein de l'économie mondiale tirée sans doute de lui, de ses liens étroits avec les mesures pratiques approuvées un large soutien de tous les secteurs, et de sa nature de développement continue en développement — reconnaître la meilleure manière de réaliser des progrès. Ils ont décidé d'étudier les politiques visant à renforcer la position des pays en développement dans l'économie mondiale, et se sont déclarés tout disposés à examiner avec les pays en développement les questions qui se posent à cet égard en mettant particulièrement l'accent sur la production alimentaire, l'énergie, les produits de base et l'aide au développement pour les pays les plus sérieusement touchés. Ils ont aussi exprimé leur ferme détermination de poursuivre le dialogue avec les pays en développement, dans toutes les rencontres appropriées, en particulier à la VII^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui aura lieu prochainement, ainsi que dans des occasions plus nombreuses dans la perspective présentée par le Président de la République française, en vue d'accomplir des progrès réels dans la voie d'une structure plus équilibrée et plus saine des relations économiques internationales.

La Déclaration reproduite sur la couverture a été adoptée à Paris le 28 mai lors de la réunion ministérielle de l'OCDE. Elle indique clairement la volonté politique qu'ont les pays Membres de progresser vers un renforcement de la position dans l'économie mondiale des pays en développement et de poursuivre avec ces pays dans tous les organismes appropriés un dialogue constructif.



Session d'ouverture, le 28 mai, de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel sous la présidence de James Callaghan, ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni.

Le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel

Communiqué

Le Conseil de l'OCDE, siégeant au niveau des ministres, s'est réuni à Paris le 28 mai, sous la présidence de James Callaghan, ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, et le 29 mai, sous la présidence de Denis Healey, chancelier de l'Echiquier du Royaume-Uni.

La situation économique

Les ministres se sont déclarés convaincus que les politiques des gouvernements Membres de l'OCDE conduiront à un redressement de la demande et de l'emploi, et que ce redressement ira de pair avec de nouvelles réductions du taux moyen d'inflation. Ils sont déterminés à réaliser ces objectifs et à faire en sorte, en ajustant les politiques en temps voulu, que la reprise soit étayée s'il en est besoin, et qu'une fois en cours elle ne conduise pas à une nouvelle résurgence de la surchauffe et des pressions inflationnistes. Les ministres ont noté que le déficit substantiel de la balance des paiements courants des pays de l'OCDE, pris collectivement, qui a récemment marqué une diminution, paraît néanmoins devoir persister pendant quelques années. Ils ont aussi souligné que les politiques économiques doivent faire en sorte que soit assurée, parmi les pays de l'OCDE, une configuration moins déséquilibrée des positions de balance courante, plus compatible avec une structure soutenable des mouvements de capitaux. Si de telles politiques sont suivies, les ministres sont convaincus qu'étayé par les arrangements officiels bilatéraux et multilatéraux, le financement des déficits existants et à prévoir pourra continuer à

s'effectuer de façon ordonnée; à cet égard, ils se sont félicités des dispositions qui sont actuellement prises pour obtenir une ratification prochaine de l'accord portant création du Fonds de soutien financier de l'OCDE.

Les ministres ont souligné que les décisions de politique économique visant l'avenir immédiat doivent tenir compte des problèmes liés aux changements structurels qui sont à prévoir à moyen et à plus long terme, ainsi que des stratégies générales propres à les résoudre. Les ministres sont convenus que l'OCDE devrait avancer et accélérer sa réévaluation des perspectives d'une croissance économique soutenue et des contraintes pesant sur cette croissance, notamment celles découlant de l'inflation dans les conditions évolutives actuelles. Ils ont noté avec intérêt la proposition du gouvernement des États-Unis selon laquelle un certain nombre d'économistes de réputation internationale devraient être invités à procéder, sur la base de ces travaux, à l'examen des problèmes de politique qui se posent et à faire des recommandations. Dans une perspective plus large et à plus longue échéance, les ministres ont également noté avec intérêt une proposition formulée à l'initiative du gouvernement japonais en vue d'effectuer une étude sur les possibilités d'un développement futur des pays industriels avancés en harmonie avec celui des pays moins développés.

Echanges

Les ministres ont décidé de proroger, pour une nouvelle période d'un an, la Déclaration adoptée le 30 mai 1974, dans

DISCUSSIONS MINISTERIELLES A L'OCDE

Jean Sauvagnargues, ministre français des Affaires étrangères.

Émile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE et Henry Kissinger, secrétaire d'État des États-Unis qui a également participé le 27 mai (voir p. 10) à la réunion de l'Agence internationale de l'énergie comme l'ont fait les ministres d'autres pays membres de l'Agence.



laquelle tous les gouvernements Membres de l'OCDE affirmaient leur détermination de s'abstenir de recourir à de nouvelles restrictions portant sur les échanges et les autres opérations courantes, ainsi qu'à des mesures visant à stimuler artificiellement les exportations visibles et invisibles (*). En prorogeant cette Déclaration, les ministres ont souligné que la situation actuelle exige un degré élevé de coopération économique. Notant les différences marquées qui ont caractérisé l'évolution des balances des paiements des pays Membres de l'OCDE, ils ont accueilli avec satisfaction les mesures économiques prises par certains d'entre eux; et ils ont réaffirmé que, dans l'état actuel de l'économie mondiale, il reste de la plus grande importance de suivre une politique économique qui lutte contre l'inflation mais vise aussi à maintenir un niveau élevé d'emploi et l'expansion des échanges mondiaux. Dans la mise en œuvre de cette politique, il conviendra de tenir compte des situations respectives des pays Membres.

Les ministres sont convenus qu'étant donné l'importance, pour la concurrence internationale, des conditions dont sont assortis les crédits à l'exportation, un arrangement de caractère général à cet égard devrait intervenir, entre le plus grand nombre possible de pays industrialisés de l'OCDE, ce qui constituerait un progrès appréciable dans la coopération internationale. Ils sont également convenus de la nécessité de maintenir, au sein des instances appropriées, des consultations étroites sur l'évolution des taux de change. Ils ont noté que les problèmes des pays Membres en développement se sont aggravés à plusieurs égards au cours de l'année passée, et qu'il y a lieu de les examiner avec une attention particulière au sein de l'OCDE.

Les ministres ont réaffirmé que des échanges libres et accrus sont de la plus haute importance pour la poursuite du développement de l'économie mondiale et qu'à cette fin ils s'efforceront de concert d'assurer le succès des négociations commerciales multilatérales maintenant en cours.

Energie

Les ministres ont souligné l'importance qu'ils attachent au maintien et au développement de la coopération dans le domaine énergétique. Renaat van Elslande, ministre des Affaires étran-

(*) Le gouvernement du Portugal n'est pas en mesure, à ce stade, de renouveler la déclaration.



Ci-dessus :
Hans Friderichs, ministre de l'Économie et Hans-Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères (Allemagne).

A gauche : Yvor Nørgaard, ministre danois des Affaires étrangères économiques.

A droite : le Secrétaire général de l'OCDE; William Simon, secrétaire au Trésor des États-Unis; Denis Healey, chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.



Ci-dessus : Garret Fitzgerald, ministre irlandais des Affaires étrangères ; François-Xavier Ortoli, président de la Commission de la CEE ; Jean-Pierre Fourcade, ministre français de l'Économie et des Finances.

Ci-dessous, les vice-présidents de la réunion : Kiichi Miyazawa, ministre japonais des Affaires étrangères ; Ernst Brugger, conseiller fédéral suisse, chef du département fédéral de l'Économie publique.



gères de Belgique et président de la réunion du Conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie, tenue au niveau des ministres le 27 mai, a fait un rapport décrivant les progrès réalisés et la nouvelle impulsion donnée à la coopération énergétique au sein de cet organe.

Les ministres sont convenus qu'une coopération accrue entre pays producteurs et consommateurs est nécessaire pour assurer des conditions équitables et stables sur le marché mondial de l'énergie.

Produits de base

Les ministres ont souligné que des approvisionnements adéquats en produits de base à des prix équitables et rémunérateurs sont essentiels pour l'économie mondiale. Ils ont reconnu l'interdépendance et l'intérêt commun des producteurs et des consommateurs, pays développés comme pays en développement, concernant en particulier la prévention de fluctuations excessives sur les marchés des produits de base, ainsi que l'importance qu'attachent les producteurs à un accès assuré aux marchés, et les consommateurs à la sécurité de leurs approvisionnements. Ces questions, de même que d'autres aspects du problème des produits de base, concernent tout spécialement les pays en développement dans leur volonté de faire le meilleur usage possible de leurs ressources naturelles dans la perspective de leur développement économique.

En répondant aux préoccupations des pays en développement pour ce qui est des produits de base et tout en reconnaissant que la situation varie considérablement selon les produits de base ou les groupes de produits et qu'il convient d'en tenir compte lors de la mise au point de dispositions pratiques, les ministres sont convenus de la nécessité d'une approche plus active et plus large des problèmes des produits de base visant notamment à :

- réduire l'instabilité des marchés et promouvoir un meilleur équilibre entre la production et la consommation, notamment, lorsqu'il y a lieu, au moyen d'accords de produits
- assurer des niveaux d'investissement adéquats dans les secteurs de production de produits de base
- améliorer et accroître les débouchés sur les marchés ainsi que les activités de transformation des produits de base sur le plan local.

En outre, les ministres ont indiqué qu'ils étaient prêts à considérer des mécanismes internationaux améliorés pour stabiliser les recettes d'exportation des pays en développement producteurs.

Les ministres ont souligné la nécessité d'avancer dans les différentes discussions internationales relatives aux céréales. A cet égard, ils ont noté que l'amélioration des récoltes attendue cette année offre l'occasion de commencer à reconstituer les stocks de produits alimentaires essentiels, notamment de céréales, et d'assurer une meilleure sécurité alimentaire dans le monde. Les ministres ont aussi réaffirmé qu'ils étaient prêts à contribuer aux efforts requis pour accroître la production alimentaire dans les pays en développement.

Les ministres sont convenus que l'étude de ces questions devrait être activement poursuivie dans tous les organismes intéressés, en vue de parvenir à des solutions concrètes fondées sur la coopération entre pays producteurs et pays consommateurs. Ils ont accueilli avec satisfaction la création d'un groupe à haut niveau au sein de l'OCDE pour dégager les positions des pays Membres sur les aspects généraux de leurs politiques en matière de produits de base aussi bien que sur les actions spécifiques visant des produits particuliers.

Relations avec les pays en développement

Les ministres ont adopté une Déclaration de l'OCDE sur les relations avec les pays en développement (voir encadré ci-contre).

DISCUSSIONS MINISTERIELLES A L'OCDE

Ils sont en outre convenus que les relations économiques entre les pays Membres et les pays en développement seront examinées dans le cadre de l'OCDE, afin de déterminer les approches nouvelles et constructives qui pourraient être adoptées sur un certain nombre de questions de fond, et de fournir un appui ainsi qu'une impulsion nouvelle aux négociations menées dans d'autres organes travaillant sur des problèmes spécifiques. Les ministres ont invité le Groupe ad hoc de haut niveau, qui a été institué à cet effet, à commencer ses travaux le plus vite possible et à soumettre un rapport préliminaire sur l'état de ses travaux avant la fin de juillet 1975.

Les ministres sont convenus de la nécessité de poursuivre le dialogue entre pays industrialisés et pays en développement. Ils ont reconnu que, concurremment avec les problèmes de l'énergie et du pétrole, il existe d'autres problèmes tels que ceux des produits de base, y compris les denrées alimentaires, les problèmes du développement et les difficultés accrues des pays les plus sérieusement touchés, qui devront être abordés avec une vigueur accrue en coopération avec tous les pays intéressés. La nécessité d'efforts renouvelés en ce sens est un thème qui est revenu avec insistance tout au long de la réunion des ministres de l'OCDE. Les ministres ont exprimé l'espoir que leurs délibérations auront fourni une base pour reprendre à une date prochaine le dialogue qui s'est engagé à Paris en avril dernier.



James Callaghan,

ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni a présidé le 28 mai la réunion de l'OCDE au niveau ministériel. Il a rendu compte de la première journée de délibérations.

Nous avons examiné, dans le contexte le plus large possible, nos problèmes et nos politiques et considéré leurs implications non seulement pour les pays de l'OCDE mais pour le monde tout entier. Si je peux utiliser une phrase employée par Henry Kissinger, nous examinons l'architecture du monde telle que nous la voyons évoluer à l'heure actuelle : c'est là le fil directeur de nos discussions. Que nous soyons tous Membres de l'OCDE revient en soi à reconnaître que des décisions économiques nationales ne peuvent pas être prises isolément. La coopération dans le cadre de l'OCDE est elle-même, comme on vient de nous le rappeler, un héritage de l'important Plan Marshall qui a beaucoup contribué à atténuer les conséquences les plus graves que l'on a redoutées dans la situation de l'après-guerre. Les années trente ne se sont pas reproduites dans nos pays.

Je ne vois aucun motif pour que nous, dans notre génération, soyons gênés des institutions que nous avons mises en place après la Seconde guerre mondiale et qui ont servi à créer un quart de siècle de croissance sans précédent pour le monde tel qu'il est. Mais il n'y a pas de doute que ces institutions ont été de plus en plus contestées par les pays en développement qui représentent la grande majorité des peuples du monde et qui ne sont pas aujourd'hui présents à notre table de conférence.

C'est pourquoi il est très important d'examiner dans un esprit constructif les possibilités que nous avons de renforcer et d'améliorer les relations entre d'une part les pays de l'OCDE — c'est-à-dire les pays industrialisés — et d'autre part les pays en développement. Nous avons pris connaissance de nombreuses propositions pour étudier les problèmes du commerce, des produits de base, des produits alimentaires, du financement et du transfert de technologie à ces pays. Nous sommes convenus de l'urgence qu'il y a

à examiner ces questions, en pensant particulièrement à la VII^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et à d'autres réunions à venir.

Plus spécifiquement, nous nous sommes mis d'accord sur une déclaration concernant les relations avec les pays en développement. Nous étions nombreux à sentir que c'était là un moment sinon décisif au moins particulièrement important. Nous avions senti que la façon dont l'atmosphère s'est dégradée lors de la dernière Assemblée des Nations Unies était de mauvais augure pour l'avenir des relations, que nous étions entrés dans une phase de confrontation stérile entre pays développés et pays en développement sur la question théorique de savoir si nous allions ou bien essayer de réformer l'ordre mondial existant ou bien créer un nouvel ordre. Ceux d'entre nous qui avons des préoccupations concrètes avons pensé que ce n'était pas là une façon d'aider dans leurs aspirations les peuples du monde en développement. C'est pourquoi nous avons trouvé qu'il était important d'envoyer un message aux pays en développement — d'agiter un drapeau en leur direction. Tel est le sens de la déclaration. Nous disons aux pays en développement la chose suivante. Nous savons que vous êtes confrontés à une pauvreté extrême. Nous souhaitons travailler avec vous pour trouver des solutions susceptibles de venir à bout de cette pauvreté. Nous voulons utiliser des méthodes pratiques car nous sommes persuadés que c'est là le meilleur moyen d'aider les pays en développement, de lutter contre la pauvreté et d'améliorer leurs conditions d'existence, même si pour le faire nous utilisons les structures existantes.

Nous avons également décidé de revoir dans le cadre de l'OCDE les relations économiques qui existent entre les pays Membres et les pays en développement. Ceci afin de déterminer quelles autres approches nouvelles et constructives pourraient être adoptées sur des sujets essentiels pour donner un nouvel élan aux négociations qui ont lieu dans d'autres organismes qui travaillent sur des problèmes spécifiques. Par conséquent nous espérons éviter des discours rhétoriques et des confrontations stériles et entrer dans une phase de coopération pratique.



Denis Healey,

chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, a présidé le 29 mai le Conseil ministériel de l'OCDE. Il a résumé les discussions de cette journée consacrée d'abord à la politique économique générale et ensuite à la politique commerciale.

Contrairement à ce qui s'est passé l'année dernière, tous les pays de l'OCDE donnent actuellement la priorité au rétablissement de la croissance économique sur la base de la pleine utilisation des ressources, dont les ressources humaines, disponibles. De nombreux délégués ont exprimé l'opinion que l'existence dans les pays de l'OCDE de 14 millions de chômeurs constitue un gaspillage économique et une tragédie humaine dont des pays démocratiques peuvent difficilement accepter la responsabilité.

Les questions de savoir si oui ou non nous pouvons attendre une reprise de l'activité économique mondiale, dans combien de temps elle pourrait avoir lieu et à quelle rythme elle pourrait se poursuivre ont été au centre de nos discussions. Tous les participants ont considéré que la reprise était en bonne voie mais certains ont exprimé des préoccupations quant au délai et au rythme. Un délégué a fait part de quelque inquiétude pour le cas où la reprise commencerait et perdrait ensuite son souffle à cause d'une inci-

tation de la demande insuffisamment continue pour la maintenir en marche.

Beaucoup de pays et particulièrement les petits ont pensé que si l'on n'apercevait pas dans quelques mois de signes clairs indiquant que la reprise était en train de se produire, cela plaiderait en faveur d'autres mesures de relance par les pays aux économies les plus fortes. Je crois que tout le monde était d'accord pour considérer que, si la reprise était retardée sensiblement au-delà des prochains mois, les économies les plus fortes seraient mises sous une pression politique irrésistible pour prendre des mesures trop importantes, trop tard comme cela a été le cas en 1971 et en 1972. Nous avons tous pensé que ceci a été en grande partie la cause de l'inflation excessive et inacceptable créée dans les pays de l'OCDE pendant la dernière période de forte expansion et qui a entraîné inévitablement la baisse dont nous souffrons aujourd'hui.

Nous avons été nombreux à regretter qu'il n'y ait pas eu il y a un an davantage de reconnaissance de la menace de récession inhérente aux politiques d'alors. Il faut en effet un minimum de six — et même de dix-huit — mois avant que des mesures de stimulation fiscales de l'économie aient des conséquences générales sur le taux d'activité et sur le commerce. Nous souffrons cette année du fait que beaucoup de pays n'ont pas reconnu la profondeur et la durée de la récession actuelle.

De l'autre côté il est évident que si les gouvernements paniquent avant que les mesures prises aient une chance de produire des effets, la prochaine période d'expansion risque, comme la dernière, d'entraîner une inflation inacceptable et une baisse rapide de l'activité économique comme nous le voyons aujourd'hui.

Nous avons discuté ensuite le problème créé par la disparité extraordinaire de performance économique entre les différents Membres de l'OCDE particulièrement dans les domaines du chômage et de l'inflation. Certains pays, comme la Grande-Bretagne, ont connu une baisse très faible de la production : l'OCDE a fait remarquer que ce pays a connu une baisse de 4 % depuis un an comparés aux 20 % du Japon, et aux 10 à 15 % des États-Unis, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. En revanche, la Grande-Bretagne connaît un taux d'inflation très élevé qui accompagne cette baisse relativement faible de la production. Nous reconnaissons que ces différences dans les situations nationales exigeront des politiques économiques différentes. Des pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Irlande acceptent que, avec l'inflation aux niveaux actuels, le premier objectif consiste à faire baisser le taux d'inflation, car il crée du chômage et décourage les investissements.

Mais les conséquences politiques en seraient très difficiles à accepter pour ces pays si les économies les plus fortes ne prennent

pas des mesures de relance suffisantes et si à cause de cela les économies plus faibles restent incapables de compenser la baisse de la demande intérieure par une augmentation considérable des exportations. Les discussions d'aujourd'hui ont clairement fait ressortir — et c'est la première fois que cela ait été dit dans ces termes par un certain nombre de délégations nationales — que si les gouvernements ne stimulent pas de façon adéquate la demande intérieure cela peut nuire autant au commerce international que les moyens classiques d'intervention sur les importations et les exportations.

Mais les différences en performance que montrent les pays peuvent aussi aider le monde à échapper au problème majeur auquel il a dû faire face pendant la dernière période d'expansion : la synchronisation totale de la reprise économique dans tous les pays industrialisés a entraîné une demande élevée et même excessive de matières premières et provoqué ainsi le *boom* des produits de base, l'inflation internationale et — conséquence inévitable — la forte baisse de l'activité économique dont nous souffrons actuellement. Il y a eu un point de désaccord entre les ministres sur la question de savoir si une plus grande flexibilité des arrangements monétaires internationaux est nécessaire lorsque les pays n'appliquent pas de politiques économiques identiques et n'ont pas des niveaux similaires de performance économique.

Chacun d'entre nous a remarqué pendant les discussions que plusieurs délégations ont mis en avant la nécessité de traiter les problèmes de réajustements structurels aussi bien à l'intérieur de chaque pays qu'entre, d'un côté les pays riches dans leur ensemble, et de l'autre les pays moins développés. Ils ont souligné qu'une coopération dans le domaine macroéconomique n'a pas beaucoup de chances d'être suffisante à moins d'entreprendre également une action microéconomique appropriée, par exemple en ce qui concerne l'incitation à l'investissement industrielle dans des secteurs choisis et le développement de politiques agissant sur le marché du travail comme on les pratique déjà par exemple en Suède.

Nous sommes passés de cette discussion générale à un court échange de vues sur le renouvellement de la Déclaration contre les mesures commerciales restrictives (*trade pledge*). Tous les pays ont pris très au sérieux cette Déclaration. Dans un sens ceci a été démontré par le fait que le gouvernement portugais a choisi de ne pas la renouveler pour une nouvelle période d'un an. Il a en effet déclaré qu'il ne pouvait pas s'engager à s'y tenir à cause des difficultés économiques particulières auxquelles il doit faire face. Beaucoup de pays sont très préoccupés par le fait que si les économies les plus fortes ne stimulent pas la demande ils porteront autant préjudice au commerce international que le feraient les économies plus faibles en intervenant sur le libre marché des exportations et des importations. Plusieurs pays ayant souligné ce point, tous les membres du Conseil, sauf le Portugal, ont renouvelé la Déclaration.

Les pays Membres de l'OCDE renouvellent pour un an la Déclaration contre les pratiques commerciales restrictives

UN examen de la situation économique actuelle a amené les gouvernements des pays Membres de l'OCDE à proroger pour une nouvelle période d'un an la Déclaration dans laquelle ils affirment leur détermination de s'abstenir de prendre des mesures commerciales restrictives.

En effet, la situation économique dans son ensemble ne s'est pas fondamentalement modifiée par rapport à la même époque de l'année dernière lorsque les pays Membres ont adopté la Déclaration plus communément dénommée *trade pledge* (voir page 8) :

- le déficit global des balances des paiements et notamment

des balances courantes des pays de l'OCDE subsiste bien qu'il ait récemment marqué une diminution

- le problème de l'inflation demeure bien qu'il y ait eu une sensible amélioration des taux moyens
- le niveau de l'activité économique et par conséquent la situation de l'emploi se sont détériorés
- le commerce international connaît un ralentissement.

En outre, malgré des différences sensibles de pays à pays les difficultés ont un caractère général. Par conséquent, tout pays qui essaierait de corriger son propre déficit ne pourrait le faire qu'au détriment d'un autre pays Membre. Il y a donc toujours

DISCUSSIONS MINISTERIELLES A L'OCDE

un risque que des mesures commerciales unilatérales se généralisent ce qui aurait comme résultat évident une détérioration aussi bien de la situation dans la zone OCDE considérée dans son ensemble que de la situation particulière de chacun.

La Déclaration commerciale — qui vise d'ailleurs également les mesures concernant les transactions invisibles — s'inscrit dans un cadre plus général de coopération économique au sein de l'OCDE. Le Fonds de soutien financier notamment qui a été créé au sein de l'Organisation apportera un appui à cette Déclaration et complètera le système de défense mis en place pour faire face aux dangers que comporte la situation actuelle.

DECLARATION

Adoptée par les gouvernements

des pays Membres de l'OCDE le 30 Mai 1974 (*)

Considérant que, parmi d'autres facteurs, la hausse des prix du pétrole aggrave les problèmes économiques auxquels les pays Membres se trouvent confrontés, notamment le problème de l'inflation, en même temps qu'elle engendre de nouveaux problèmes structurels, et qu'elle provoque une modification sans précédent dans la structure des balances des paiements, et en particulier une dégradation de la balance courante de l'ensemble des pays Membres

Considérant que les pays Membres sont tous affectés, encore qu'à des degrés divers, par cette évolution

CONVIENNENT :

que la nature et l'ampleur des problèmes, mentionnés ci-dessus, auxquels doivent faire face les pays Membres, ainsi qu'un certain nombre de pays en développement, appellent une vaste action en coopération dans les domaines des politiques concernant l'économie, les échanges, les finances, la monnaie, les investissements et le développement

que le financement des déficits des paiements internationaux constituera un problème délicat pour certains pays Membres, et que, en conséquence, les pays Membres coopéreront pleinement pour faciliter ce financement et sont prêts à considérer les arrangements appropriés qui pourraient se révéler nécessaires à cet égard

que des mesures commerciales ou des mesures visant les autres opérations courantes prises unilatéralement par un ou plusieurs pays Membres pour remédier à cette situation aggraveraient les problèmes des autres pays et que, si elles étaient généralisées, elles iraient à l'encontre du but recherché et auraient un effet déprimant sur l'économie mondiale

que les pays ont la responsabilité, tant comme importateurs que comme exportateurs, d'éviter que les courants d'échanges réguliers soient perturbés

qu'il est donc nécessaire de prendre d'urgence, et sans préjuger l'issue des négociations monétaires et commerciales, un engagement commun ayant pour objectif de prévenir toute nouvelle action unilatérale qui pourrait avoir un effet préjudiciable sur les relations économiques internationales.

DECLARENT LEUR DÉTERMINATION, en ayant à l'esprit ce qui précède et pour une période d'un an,

(a) *d'éviter de prendre des mesures unilatérales de caractère général ou spécifique, visant à restreindre les importations ou des mesures analogues concernant les autres opérations courantes, qui seraient contraires aux objectifs de la présente Déclaration*

(b) *d'éviter de prendre des mesures pour stimuler artificiellement les exportations ou d'autres opérations courantes ; et notamment ne se livreront pas à une concurrence destructrice dans les aides officielles au crédit à l'exportation et chercheront à entreprendre, en coopération, des actions appropriées à cet effet dans l'avenir immédiat*

(c) *d'éviter d'imposer des restrictions à l'exportation qui seraient contraires aux objectifs de la présente Déclaration*

(d) *de se consulter mutuellement, en utilisant pleinement les procédures générales de consultation au sein de l'OCDE, pour s'assurer que la présente Déclaration est appliquée de façon adéquate*

(e) *de mettre en oeuvre la présente Déclaration conformément à leurs obligations internationales, en tenant dûment compte des besoins spécifiques des pays en développement.*

(*) La mention de gouvernements est réputée valoir aussi pour les Communautés européennes.

QUELQUES DONNÉES LES MATIÈRES PREMIÈRES

Nouveau mécanisme de l'OCDE

Echanges de matières premières industrielles des pays de l'OCDE (a) 1973 (milliards de dollars)

Groupes de produits	Importations (b)		Exportations	
	Total	dont : pays tiers	Total	dont : pays tiers
Cuirs et peaux	2,21	0,60	1,88	0,32
Caoutchouc naturel	1,16	1,16	—	—
Bois	10,07	4,36	5,28	0,22
Pâte à papier et papier	3,13	0,15	3,25	0,47
Fibres naturelles	6,34	2,27	4,23	0,99
dont : Laine	3,32	0,22	2,67	0,24
Coton	2,20	1,34	1,43	0,74
Jute	0,12	0,11	—	—
Engrais bruts	3,13	1,01	1,99	0,28
dont : engrais	0,56	0,41	0,13	0,03
Minerais métallifères	9,08	4,10	4,39	0,12
dont : Minerais de fer	4,14	1,96	1,78	—
Minerais non ferreux	4,52	1,98	2,37	0,07
Autres matières brutes	2,41	0,71	1,74	0,18
Métaux non ferreux	14,25	5,34	10,46	1,61
dont : Cuivre	6,42	3,15	3,77	0,59
Nickel	1,02	0,13	1,06	0,16
Aluminium	2,66	0,31	2,82	0,47
Plomb	0,43	0,10	0,39	0,07
Zinc	0,75	0,16	0,73	0,14
Etain	0,67	0,56	0,15	0,05
Total de ces produits	51,77	19,70	33,23	4,20
Total des échanges	410,31	102,72	398,48	97,58

(a) Compte non tenu des échanges de la Nouvelle-Zélande avec les pays tiers ; les chiffres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont en partie estimés.

(b) F.o.b. pour l'Australie, le Canada et les Etats-Unis.

ANNÉES DE BASE SUR PREMIÈRES

OCDE pour examiner les problèmes des produits de base

Au cours de la réunion ministérielle des 28 et 29 mai dernier, les ministres sont convenus de la nécessité d'une approche plus active et plus large des problèmes des produits de base, visant en particulier à :

- réduire l'instabilité des marchés et promouvoir un meilleur équilibre entre la production et la consommation, notamment, lorsqu'il y a lieu, au moyen d'accords de produits
- assurer des niveaux d'investissement adéquats dans les secteurs de production de produits de base
- améliorer et accroître les débouchés sur les marchés ainsi que les activités de transformation des produits de base sur le plan local.

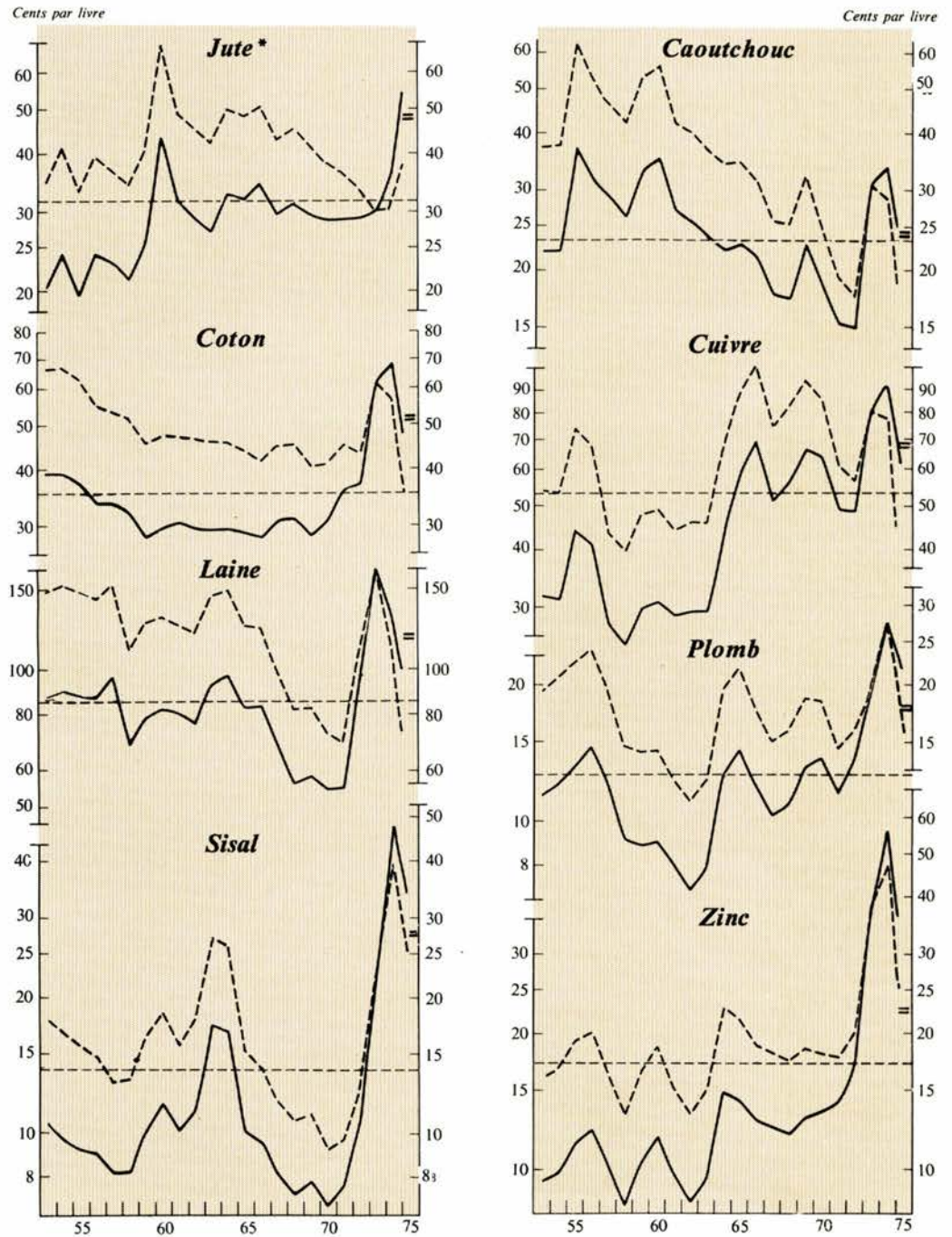
En outre, les ministres ont indiqué qu'ils étaient prêts à considérer des mécanismes internationaux améliorés pour stabiliser les recettes d'exportation des pays en développement producteurs.

Un groupe à haut niveau a été créé au sein de l'OCDE sous l'égide du Comité exécutif de l'Organisation pour dégager les positions des pays Membres sur les aspects généraux de leurs politiques en matière de produits de base aussi bien que sur les actions spécifiques visant des produits particuliers.

Prix de certains produits de base - 1953-75

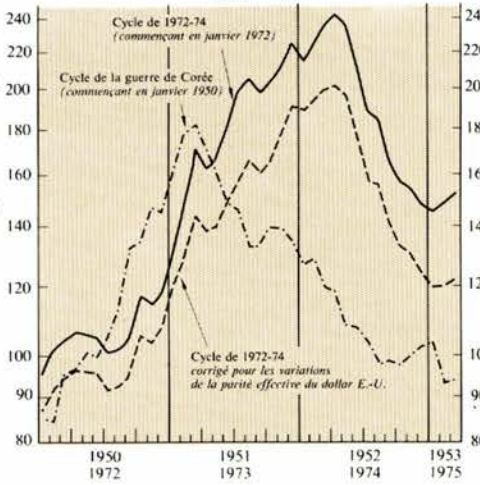
Échelle semi-logarithmique

-- aux prix de 1973
— aux prix courants
--- moyenne 1959-74



* Cents per Kg = "Prix plancher"

Indice de l'Économist
des prix des matières premières industrielles
1970 = 100



Réunion au niveau ministériel du Conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie

Le Conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie s'est réuni au niveau ministériel à Paris le 27 mai 1975, sous la présidence de Renaat van Elslande, ministre des Affaires étrangères de Belgique.

Les ministres ont constaté que les événements de ces dernières années ont mis en lumière l'importance pour l'économie mondiale d'approvisionnements en énergie réguliers et stables. Les solutions aux problèmes économiques actuels doivent reposer sur les principes d'interdépendance de tous les pays, de soutien mutuel et de partage des responsabilités, de façon que tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, puissent être reconnus comme partenaires dans le système économique mondial. La poursuite de leur développement économique et social doit être fondée sur une croissance économique mondiale réalisée dans des conditions de stabilité et d'équité.

Les ministres ont réaffirmé leur détermination de faire en sorte que l'Agence contribue, en ce qui concerne les problèmes liés à l'énergie, à la réalisation de ces objectifs.

Les ministres ont procédé à un examen de l'évolution de la situation énergétique mondiale depuis la création de l'Agence, le 15 novembre 1974. Ils ont formulé des directives et établi des priorités pour les activités futures de l'Agence et la mise en œuvre intégrale du Programme international de l'énergie, et ils ont réaffirmé leur engagement de promouvoir le développement de relations de coopération multilatérales entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole.

Ils ont noté avec approbation qu'un mécanisme d'urgence a maintenant été mis en place afin de réduire la consommation de pétrole et de répartir les approvisionnements pétroliers en cas de pénurie. Ce mécanisme d'urgence peut être appliqué à bref délai, si nécessaire, et atténuera sensiblement les effets économiques de toutes difficultés futures en matière d'approvisionnement pétrolier. Ils ont noté l'importance de réserves d'urgence pour assurer l'efficacité du mécanisme d'urgence et ont, en outre, noté que le Conseil de direction prendra d'ici au 1^{er} juillet 1975 une décision concernant la date à laquelle ces réserves d'urgence devront être portées à un niveau correspondant à 90 jours d'approvisionnement.

Les ministres ont noté l'importance de la collecte et de l'analyse des informations relatives au marché pétrolier afin d'assurer une meilleure compréhension et une plus grande transparence des échanges internationaux de pétrole. Ils sont convenus qu'il importe de compléter et d'évaluer sans tarder le système d'information sur le marché pétrolier.

Les ministres ont confirmé leur détermination de commencer à mettre en œuvre un programme de coopération à long terme dans le domaine de l'énergie d'ici au 1^{er} juillet 1975 en vue de réaliser les objectifs généraux de l'Agence en utilisant plus efficacement, dans l'intérêt de l'économie mondiale, les ressources énergétiques limitées disponibles dans le monde en diversifiant les sources d'énergie et en réduisant la dépendance à l'égard du pétrole importé.

Les ministres sont convenus que la coopération dans le cadre du Programme à long terme, pour être équitable et efficace,



De gauche à droite : Émile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE; Étienne Davignon, président du Conseil de direction de l'Agence; Renaat van Elslande, ministre belge des Affaires étrangères, président de la réunion; et, Ulf Lantzke, Directeur exécutif de l'Agence.

devrait tenir dûment compte des conditions économiques et sociales particulières des pays Membres. Le Programme devrait assurer que les charges et les avantages résultant des efforts conjoints des pays participants sont partagés entre eux de façon équitable, et que des politiques visant à atteindre cet équilibre sont mises en œuvre compte tenu des limites résultant de la législation en vigueur et des dispositions constitutionnelles. Ils ont également souligné que les efforts et engagements généraux de chaque pays participant en matière d'économies d'énergie, de production d'énergie et de recherche et développement dans le domaine énergétique, devraient faire l'objet d'examen réguliers au sein de l'Agence.

Les ministres ont noté avec satisfaction les progrès accomplis dans le domaine des économies d'énergie, notamment par l'adoption d'un objectif collectif d'économies pour 1975.

Les ministres ont décidé que les travaux de l'Agence devraient être activement poursuivis, et ils sont convenus que les gouvernements des pays participants devront accroître leurs efforts afin de garantir la réalisation des objectifs de l'Agence en matière d'économies d'énergie.

Les ministres ont décidé que la priorité sera donnée, dans les travaux futurs, à

- l'examen des objectifs collectifs d'économies pour 1976 et 1977
- l'établissement d'objectifs à moyen terme pour 1980 et 1985
- l'intensification des examens par pays en vue de renforcer l'efficacité des programmes d'économies.

Les ministres sont convenus de la nécessité d'élaborer un programme coordonné de coopération pour le développement

accéléral de sources d'énergie de substitution, comme le prévoit la décision déjà prise par le Conseil de direction, qui comporte notamment un engagement d'accroître, d'encourager et de garantir les investissements par des mesures générales et spécifiques.

Les ministres sont convenus que l'Agence devrait procéder promptement à un examen des possibilités d'élargissement de la coopération en matière d'énergie nucléaire. Cette coopération dans tous les domaines visera à assurer le développement de cette importante source d'énergie de substitution compte dûment tenu des considérations de sécurité et d'environnement. Entre autres questions, on discutera de la disponibilité de combustible nucléaire et des technologies nécessaires pour faire face aux problèmes de sécurité et de gestion des déchets.

Sur la base de la décision sus mentionnée, les ministres ont souligné qu'il importe d'établir des projets en coopération dans les domaines de la recherche et du développement spécifiés dans l'accord relatif à un Programme international de l'énergie, en particulier pour ce qui a trait au charbon et aux questions nucléaires. Ils ont reconnu que pour obtenir des résultats productifs dans ce domaine, il importera de faire un effort soutenu pour instaurer une coopération internationale concrète. A cet effet, ils sont convenus qu'une session spéciale du Conseil de direction à laquelle assisteraient de hauts fonctionnaires responsables de la recherche et du développement, devrait avoir lieu à l'automne 1975 pour achever la mise au point d'un programme de recherche et de développement.

Les ministres ont examiné les relations entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole, en développement et développés. Ils se sont déclarés conscients, à cet égard, des problèmes importants et urgents qu'ont les pays en développement et qui ne sont pas directement liés à l'énergie, et ils se sont montrés résolus à faire en sorte que ces problèmes soient attaqués avec détermination sur le plan politique, suivant un calendrier raisonnable. Les ministres ont noté que le Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, qui s'est réuni les 28 et 29 mai, a discuté les problèmes de développement et des produits de base, notamment des denrées alimentaires, et ils ont exprimé l'espoir que des dispositions seront prises en vue d'une action efficace pour trouver des solutions à ces problèmes. Pour sa part, l'Agence mettra tout en œuvre, dans les limites de sa compétence, pour contribuer à la solution des problèmes des pays en développement dans la mesure où ils ont trait à l'énergie.

Les ministres ont noté que la réunion préparatoire tenue à Paris du 7 au 16 avril 1975 a fourni l'occasion d'une discussion complète et sérieuse des moyens d'établir des relations plus étroites entre les pays producteurs et les pays consommateurs de pétrole.

Les ministres se sont déclarés disposés à poursuivre les discussions à la date et dans les termes convenant d'un commun accord aux uns comme aux autres, et ils ont réaffirmé leur volonté commune de poursuivre le dialogue et d'encourager les initiatives de nature à favoriser de nouveaux progrès.

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur les moyens possibles de poursuivre le dialogue. Ils sont convenus de maintenir des contacts bilatéraux avec les pays intéressés. Ils ont chargé leurs représentants au Conseil de direction de s'occuper d'urgence de ces questions, de coordonner leurs efforts pour que des délibérations officielles tenant compte des intérêts de tous les pays concernés puissent avoir lieu dès que possible et d'examiner la façon dont le dialogue devrait se poursuivre.

Les ministres sont convenus que les travaux accomplis jusqu'ici dans le cadre de l'Agence, ont contribué dans une mesure importante à permettre de faire face aux difficultés qui ont été rencontrées dans le domaine de l'énergie. Ils ont insisté sur l'importance de la solidarité entre les pays Membres et souligné la nécessité d'intensifier et, dans tous les cas où c'est possible, d'élargir les efforts de coopération entrepris dans ce domaine.

Agissant en tant qu'organe opérationnel, l'Agence continuera à développer son programme de coopération en matière d'énergie afin d'améliorer la situation globale de l'offre et de la demande

Consommation d'énergie et importations de pétrole en 1974

Taux de croissance annuels 1968-1973 et variations en % 1973-1974

		Besoins totaux d'énergie primaire	Impor- tations de pétrole	PIB
Canada	68-73	6,68		5,2
	73-74	4,3	(1)	3,7
Etats-Unis	68-73	4,6	20,0	3,6
	73-74	— 2,3	— 2,2	— 2,0
Japon	68-73	9,4	13,8	9,5
	73-74	— 2,2	— 5,0	— 1,8
Nouvelle- Zélande	68-73	n.d.	n.d.	n.d.
	73-74	1,3	2,0	3,5
Allemagne	68-73	5,5	8,1	5,1
	73-74	— 3,2	— 9,1	0,6
Autriche	68-73	7,1	14,6	6,4
	73-74	— 1,9	— 6,0	4,5
Belgique	68-73	5,2	6,7	5,5
	73-74	— 3,9	— 13,4	4,0
Danemark	68-73	4,0	5,9	4,7
	73-74	— 7,8	— 5,4	2,0
Espagne	68-73	9,9	13,2	7,0
	73-74	4,6	6,0	5,0
Irlande	68-73	8,4	11,5	4,6
	73-74	1,7	4,0	1,7
Italie	68-73	7,8	8,0	4,3
	73-74	2,1	— 2,4	3,8
Luxembourg	68-73	3,9	7,2	5,2
	73-74	— 2,0	— 4,0	4,5
Norvège	68-73	3,5	2,2	4,5
	73-74	— 2,5	— 15,4	3,5
Pays-Bas	68-73	9,6	4,6	5,3
	73-74	— 1,3	— 3,2	2,5
Royaume-Uni	68-73	2,2	5,3	2,8
	73-74	— 4,2	— 0,4	— 0,2
Suède	68-73	3,3	2,3	3,2
	73-74	— 7,0	2,8	3,7
Suisse	68-73	7,4	6,6	4,6
	73-74	— 10,0	— 13,3	0,2
Turquie	68-73	9,7	20,5	6,2
	73-74	(14,0)	(10,1)	0,7
TOTAL AIE (2)	68-73	5,3	10,8	4,6
	73-74	— 1,7	— 2,6	— 0,5

(1) Le Canada est exportateur net depuis 1971.

(2) 1968-1973 ne comprend pas la Nouvelle-Zélande.

Source : Besoins totaux d'énergie primaire et importations nettes de pétrole : 1968-1973, Statistiques de l'énergie de l'OCDE; 1974, estimations préliminaires du Secrétariat de l'AIE. Taux de croissance du PIB : Principaux indicateurs économiques, mai 1975.

DISCUSSIONS MINISTERIELLES A L'OCDE

d'énergie, qui est d'une importance vitale pour la poursuite du développement de l'économie mondiale dans son ensemble.



Renaat van Elsende

*ministre belge
des Affaires étrangères a résumé
les conclusions de la première
réunion de l'Agence internationale
de l'énergie de l'OCDE
au niveau ministériel :*

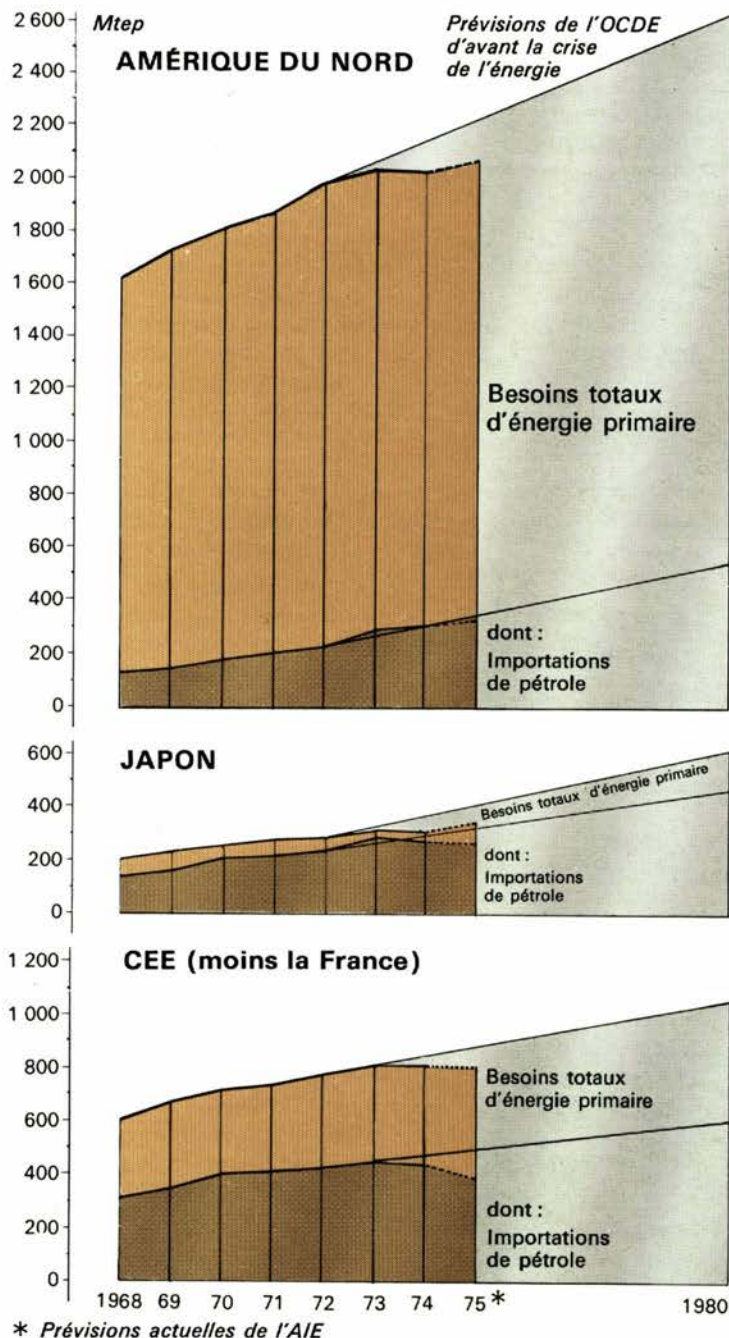
Il a été largement reconnu que la coopération et la solidarité entre pays consommateurs de pétrole sont indispensables — non pour prendre position face à quelque autre groupe, mais parce que nous y voyons le meilleur moyen de réaliser un équilibre plus satisfaisant de l'offre et de la demande d'énergie sur le plan mondial. De même, il a été reconnu que les objectifs de l'Agence sont valables non seulement compte tenu de la situation actuelle du marché pétrolier, mais aussi par rapport à la situation énergétique mondiale à très long terme. Nous poursuivrons donc nos travaux, de façon opérationnelle, dans les domaines suivants :

- Le système d'urgence sera définitivement mis au point. Le Conseil de direction prendra très prochainement des décisions tendant à porter le niveau des stocks à l'équivalent de 90 jours d'approvisionnements, examinera attentivement le traitement à réserver aux produits dans le système d'urgence, ainsi que le moment et la manière de procéder à un exercice simulé du système.
- Des efforts accrus pour économiser l'énergie seront faits, en ne comptant pas seulement sur les économies résultant de la récession mais en prenant des mesures concrètes pour arriver à cette fin. Des objectifs précis pour 1976 et 1977 seront envisagés.
- Nos décisions concernant la mise en valeur accélérée de sources d'énergie de substitution ont été confirmées et seront mises en œuvre de façon détaillée.
- Nous intensifierons nos activités de coopération dans le domaine de la recherche et du développement et nous réunirons le Conseil de direction en session spéciale à l'automne pour achever la mise au point de notre programme dans ce domaine.
- Nous prêterons une attention accrue au développement de la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire en tenant compte des questions touchant à l'environnement, à la disponibilité de combustibles, à la technologie.
- Le système d'information sur le marché pétrolier sera encore développé afin d'assurer à celui-ci une plus grande transparence.

Un accord général s'est dégagé sur la nécessité de réaliser rapidement nos objectifs qui visent à avoir des relations plus étroites et une coopération accrue avec les producteurs de pétrole. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'admettre que les pays en développement connaissent des problèmes importants qui ne sont pas directement liés aux questions de l'énergie. Ils concernent notamment les matières premières, les produits alimentaires et la situation générale des pays les plus gravement touchés. Les ministres ont reconnu cette nécessité et ont exprimé leur détermination de voir ces problèmes abordés rapidement et avec une volonté politique. Ils ont souligné l'importance de faire un premier pas dans cette direction au cours de notre réunion du Conseil. Pour tout ce qui a trait aux questions de l'énergie, l'Agence contribuera dans toute la mesure de ses possibilités.

En particulier, nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre le dialogue avec les pays producteurs de pétrole et avec les autres pays consommateurs, qu'ils soient développés ou en développement. Nous agirons dès lors rapidement et avec de nouvelles idées pour arrêter les meilleures procédures. Nous

Consommation énergétique par région 1968-1974, 1975 (estimations) et prévisions d'avant la crise de l'énergie



entamerons une préparation sérieuse pour réactiver les travaux de la Conférence préparatoire, et à cette fin nous poursuivrons des contacts utiles, aux niveaux aussi bien officiel qu'officieux. Le Conseil de direction a reçu pour instruction de traiter cette question avec l'urgence qu'elle mérite.

De tout ceci apparaît évidente notre volonté de maintenir et de renforcer la solidarité établie au sein de l'Agence, d'accroître et d'élargir le champ d'application de notre coopération et de collaborer avec les pays tiers. Nous sommes convaincus que notre action entraînera des résultats positifs dans le domaine général de l'approvisionnement énergétique et bénéficiera de ce fait au développement de l'économie mondiale dans son ensemble. »

Mesures recommandées pour lutter contre le chômage

Le Groupe de travail spécial sur l'emploi créé en novembre 1974 par le Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales de l'OCDE a suggéré des mesures que pourraient prendre les gouvernements pour lutter contre le chômage. Le sous-emploi de la main-d'œuvre atteint actuellement des proportions que le Groupe de travail estime « sans précédent dans les années d'après-guerre ». Le Groupe considère que le chômage se maintiendra à des niveaux élevés encore pendant un certain temps.

Les pays Membres appliquent des mesures très variées pour essayer de résoudre les problèmes de l'emploi, et le Groupe de travail propose que ces dispositions soient développées et adaptées à d'autres pays en fonction de leurs conditions propres.

La situation actuelle de l'emploi est le résultat à la fois de mouvements conjoncturels et de l'évolution à long terme des structures économiques et sociales. Les mesures à court terme doivent par conséquent être conçues de manière à faciliter les changements structurels à plus long terme, et à modérer les pressions inflationnistes. Elles doivent être également complétées par des stratégies politiques cohérentes qui agissent sur les relations entre les politiques sociales, la croissance économique et l'emploi.

En ce qui concerne le problème conjoncturel proprement dit — le nombre élevé et croissant de chômeurs — le Groupe de travail de l'OCDE considère que les principaux moyens susceptibles d'être efficaces dans ce domaine sont d'ordre monétaire et fiscal, étant donné que le succès d'une politique active de la main-d'œuvre dépend de l'environnement économique général. Mais le Groupe de travail recommande également que les gouvernements puissent souhaiter réexaminer le bien-fondé des mesures destinées à créer des emplois, à maintenir les revenus et à répartir plus équitablement le chômage (diminution des horaires par exemple).

Le Secrétariat de l'OCDE procède actuellement à l'inventaire des mesures concrètes utilisées dans les pays Membres pour remédier aux aspects les plus urgents de la situation de l'emploi (voir page 14). Le Groupe de travail a pour sa part résumé et commenté ces mesures :

• Mesures pour maintenir l'emploi

Les gouvernements peuvent encourager la pratique de nombreuses entreprises qui consiste à répartir plus largement la réduction du travail en partageant plus équitablement les tâches et en réduisant les horaires. Les allocations peuvent être versées aussi bien en cas de chômage partiel qu'en cas de chômage total, et l'on peut encourager les entreprises à donner des préavis de licenciement collectif. Les licenciements peuvent être provisoirement arrêtés dans le secteur public, et peuvent être découragés dans le secteur privé par des incitations fiscales qui, par exemple, encouragent les employeurs à garder leur personnel. Des cours de formation complémentaire ou d'enseignement général peuvent d'autre part être rapidement organisés pour des chômeurs.

• Maintenir et augmenter l'emploi dans les entreprises

Il est souvent moins coûteux de maintenir des emplois que d'en créer de nouveaux ou d'assurer aux chômeurs une aide suffisante. L'aide sélective à l'emploi dans le secteur privé par le truchement de subventions directes ou d'autres incitations fiscales, l'encouragement des investissements nouveaux et la modification du taux d'imposition des frais salariaux sont autant de moyens d'atteindre cet objectif. Les possibilités de recours à ce type de mesures sont néanmoins limitées par le coût du maintien des stocks, les facteurs touchant à la commercialisation et la nécessité de procéder à des ajustements sectoriels.

On peut dans une certaine mesure répartir plus équitablement les inconvénients liés au chômage en faisant partager le travail entre les employés : réduire les horaires et introduire le travail à temps partiel. Ce genre de mesures peut être décidé par les employeurs ou par des accords entre syndicats et patronat. Le partage des emplois disponibles peut être facilité par la modification du système d'assurance-chômage pour aider à maintenir les revenus des personnes qui se trouvent en chômage partiel.

• Créer des emplois dans le secteur public

Il existe ici trois méthodes principales :

Augmentation provisoire du nombre d'emplois dans les services publics existants. Cette formule peut améliorer les services offerts au public et réduire le volume de travail en attente, mais il pourrait être nécessaire, le Groupe de travail tient à le souligner, de veiller à ce que les fonds supplémentaires ne soient pas utilisés pour financer des emplois existants, mais pour créer des emplois supplémentaires afin d'en faire effectivement bénéficier les chômeurs.

Développement des travaux publics. Cette méthode peut contribuer à créer des emplois aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La nécessité d'accroître rapidement le volume de travail implique que l'on mette l'accent sur les projets qui nécessitent une main-d'œuvre nombreuse. Des dates limites sur l'utilisation des fonds accordés peuvent être imposées pour faire réagir rapidement l'administration locale et régionale. Les importants décalages observés dans le passé montrent qu'il est important de s'assurer que les effets des projets de travaux publics sur l'emploi ne coïncident pas avec une reprise de l'activité dans le secteur privé du bâtiment. D'après le Groupe de travail, les pays où il existe dans ce dernier secteur une différence croissante entre l'offre et la demande devraient envisager de stimuler la construction et l'entretien de logements par le secteur public.

Initiatives nouvelles visant à créer des emplois. Dans plusieurs pays, des organismes à but non lucratif et des groupes de chômeurs ont créé des emplois au niveau de l'administration locale. Ces programmes exigent une main-d'œuvre nombreuse, peuvent être développés relativement vite et — dans des services nouveaux et souvent originaux répondant à des besoins sociaux non satisfaits — donner du travail aux jeunes, particulièrement touchés

EMPLOI

par le chômage et à d'autres travailleurs mal placés sur le plan de la concurrence.

• Services publics de l'emploi

Les procédures administratives des services de l'emploi peuvent être simplifiées pour permettre des activités de placement, d'orientation et de formation accrues.

• Formation

La formation de la main-d'œuvre peut être développée assez rapidement, en particulier si l'on utilise les possibilités qu'offrent l'enseignement et les entreprises pour absorber un nombre croissant de chômeurs. On peut orienter l'effort de formation de façon à améliorer la qualification professionnelle de chacun et à faciliter les changements de structures de l'économie que l'on prévoit. Les responsables de la formation peuvent s'assurer que les travailleurs sont inscrits aux cours aussitôt que possible, de préférence avant d'être licenciés. Les indemnités de formation offertes devraient être suffisamment élevées pour inciter les intéressés à suivre des cours de formation plutôt que de bénéficier de l'allocation. D'autre part les participants pourraient conserver leurs droits aux allocations-chômage pendant la durée de leur stage. La formation offerte peut être reliée à des possibilités d'emploi, en particulier aux emplois nouveaux.

Pour les personnes qui conservent leur emploi on pourrait prévoir des possibilités de formation pendant les périodes où la durée de travail est réduite, et plus particulièrement mettre en œuvre des programmes de formation dans le cadre des entreprises. Celles-ci pourraient alors bénéficier d'une aide financière.

• Maintien des revenus

Lorsque, dans une situation économique donnée et en présence de certaines contraintes institutionnelles, on a le choix entre le maintien de l'emploi et le recours à des mesures de soutien des revenus, il est préférable d'adopter la première solution. Mais, en fait, il convient de combiner les deux types de mesures. Les indemnités de licenciement et l'amélioration financière des retraites anticipées peuvent contribuer à maintenir à la fois l'emploi et les revenus.

• L'emploi de migrants

Le ralentissement de l'activité économique a aggravé les difficultés en réduisant quasi totalement l'émigration. Si ce phénomène a contribué à alléger le poids du chômage dans les pays d'immigration, il l'a en revanche accru dans la plupart des pays d'émigration. L'adoption de mesures destinées à soutenir et à créer des emplois dans le premier groupe de pays contribuera à atténuer le chômage dans le second. L'élargissement des possibilités permanentes d'emplois dans les pays d'émigration ira dans le même sens. Compte tenu de la situation économique et politique des pays d'immigration, ceux-ci pourraient, en appliquant aux travailleurs étrangers des mêmes mesures qu'aux travailleurs nationaux, en matière de maintien des revenus, de formation et de création d'emplois contribuer à mieux répartir le poids du chômage entre les pays. Les pays devraient se consulter au sujet des migrants et de leur réintégration dans les pays d'origine, pour faciliter la transition. Ces consultations pourraient être un élément important de la coopération internationale.

• Coordination des actions entreprises par les pouvoirs publics

La montée du chômage, les taux d'inflation élevés et la complexité des relations d'interdépendance entre les pays : tout cela exige une organisation et une coordination accrues aussi bien dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Il est nécessaire d'améliorer la coordination afin d'harmoniser et de rendre plus efficaces les politiques appliquées, à un moment où la montée du chômage s'explique par des facteurs à la fois structurels et conjoncturels sensibles à des mesures aussi bien générales que sélectives. Les autorités responsables de la main-d'œuvre ont ici un rôle essentiel à jouer.

Quelques mesures utiles pour limiter le chômage

La liste qui suit est fondée sur les premiers renseignements communiqués par les pays pour l'inventaire de l'OCDE de février 1975. Cet inventaire sera continuellement remis à jour. Un certain nombre de pays, parmi lesquels l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède, ont signalé que le chômage ne leur posait pour l'instant guère de problèmes : les mesures qu'ils appliquent doivent être vues par rapport à cette situation.

ALLEMAGNE

L'Établissement fédéral de l'emploi a été autorisé à titre temporaire à verser des subventions aux entreprises recrutant des chômeurs dans les régions où le chômage était supérieur à la moyenne. La subvention représente jusqu'à 60 % des coûts salariaux pendant au maximum six mois. Pour améliorer les possibilités d'emploi des personnes défavorisées, l'Établissement fédéral de l'emploi peut verser une indemnité d'installation représentant jusqu'à 80 % du salaire d'un ouvrier pendant au maximum deux ans. Le paiement peut également être effectué par le versement d'une somme forfaitaire.

AUSTRALIE

La plupart des personnes actives peuvent bénéficier d'un système de congé payé de longue durée. Ce système a été utilisé dans le passé lorsque, en raison de changements structurels, l'industrie charbonnière avait des excédents de main-d'œuvre. Il pourrait être à nouveau appliqué à cet effet si l'on le jugeait adapté aux circonstances. En juillet 1973, les travailleurs débauchés par les firmes qui étaient obligées d'entreprendre des modifications de structure en raison de l'abaissement des droits de douane, ont reçu une aide financière égale à la moyenne de leur rémunération ordinaire pendant les six mois précédents. Ce droit a depuis lors été étendu à d'autres types d'ajustements structurels. Si un chômeur accepte un emploi plus faiblement rétribué que celui qu'il occupait auparavant, le gouvernement paie la différence; les entreprises reçoivent des subventions et des garanties pour des prêts destinés à les aider à réorienter leur production.

AUTRICHE

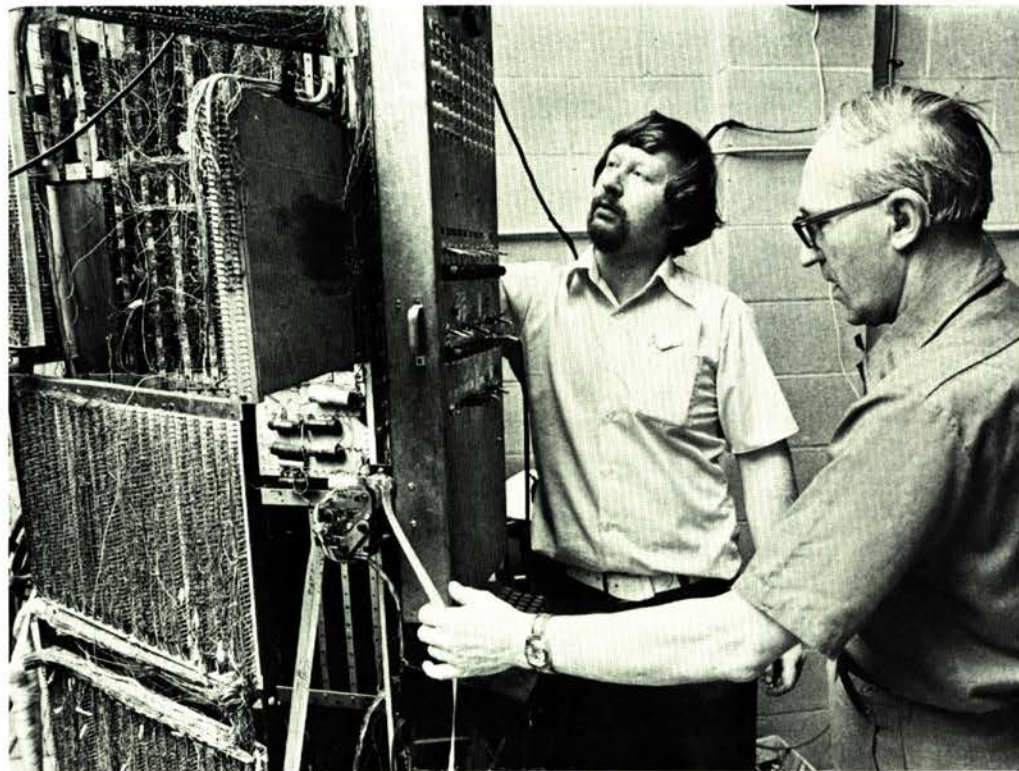
Le programme d'indemnisation des travailleurs victimes de réductions d'effectifs a été étendu à de nouveaux groupes de travailleurs, et des subventions sont versées aux entreprises qui souhaitent garder leurs employés plutôt que les licencier.

BELGIQUE

La convention collective nationale conclue en décembre 1974, qui couvre la quasi-totalité



ées par les pays de l'OCDE et atténuer ses conséquences



Canada : Un programme d'initiatives locales du ministère de la Main-d'Œuvre et de l'Immigration prévoit un fonds destiné à créer des services sociaux. A gauche : Les entreprises Claudius aide des personnes défavorisées dans un quartier d'Ottawa. Ci-dessus : Un autre groupe traduit des livres en braille à l'aide d'un ordinateur.



Ci-dessus : En Norvège, un bureau de placement spécial pour des femmes qui cherchent du travail à temps partiel. A gauche : En Italie, une école secondaire pour adultes.

de la population active, prévoit une retraite anticipée avec pension pour les chômeurs âgés de 60 ans et plus. La somme versée, qui complète l'allocation-chômage, représente environ la moitié de la différence entre cette allocation et la rémunération antérieure de l'intéressé.

CANADA

Un programme d'encouragement aux initiatives locales prévoit l'octroi de subventions fédérales à des groupes qui désirent travailler sur des projets d'intérêt social : créer des parcs, s'occuper d'adolescents pendant les vacances scolaires, visiter des malades, etc. Quelque 200 000 emplois ont ainsi été créés en 1971. Les frais administratifs ont pu être maintenus à un niveau très faible : ils ne représentent que 4 % des dépenses totales. Ce programme a été étendu aux chômeurs de longue date et aux personnes défavorisées pour lesquelles 1800 emplois ont été créés dans le cadre de 134 projets, essentiellement dans l'industrie manufacturière. Le programme s'applique également aux jeunes : ceux qui présentent des idées valables pour ce qui est du travail pendant les grandes vacances — projets qui offrent des services originaux — peuvent bénéficier de subventions. C'est ainsi qu'à Hudson (Québec), treize jeunes ont obtenu 16 000 dollars pour créer un verger et exploiter 5 acres de terre arable apprenant ainsi à vivre dans des conditions difficiles et à travailler la terre. La production de cette exploitation a été

EMPLOI

livrée à un dépôt de ravitaillement dans un quartier pauvre de Montréal.

Le ministère des Finances accorde des crédits spéciaux dans le cadre des Programmes fédéraux à haute intensité de main-d'œuvre pour aider d'autres ministères et organismes publics à entreprendre des projets dans les régions aux taux de chômage élevés.

ESPAGNE

Un crédit important a été affecté au maintien de l'emploi, principalement dans les travaux publics, le logement et la construction scolaire. Des retraites anticipées seront versées aux travailleurs employés dans les secteurs ayant des difficultés économiques.

ÉTATS-UNIS

La loi sur les mesures d'urgence pour favoriser l'emploi et aider les chômeurs (Emergency Jobs and Unemployment Assistance Act) votée en 1974 prévoit la création d'emplois dans les services publics à tous les niveaux dans les régions ayant des taux de chômage élevés. Un crédit total de 2,5 milliards de dollars a été ouvert pour 1975 et l'on espère que 330 000 personnes supplémentaires pourront être ainsi employées pendant le premier semestre de cette année. La priorité sera donnée aux personnes qui ont épuisé leurs droits aux allocations de chômage ou qui ne peuvent en bénéficier.

FINLANDE

Des entreprises installées dans des régions en développement qui ont engagé à titre permanent une main-d'œuvre inexpérimentée et qui, de ce fait, connaissent des difficultés, peuvent obtenir des subventions. Leur montant se situe entre 6 000 et 15 000 couronnes finlandaises (1 690 et 4 225 dollars) par travailleur.

FRANCE

D'après la loi de janvier 1975, des travailleurs licenciés pour raisons économiques ont droit à une « allocation supplémentaire d'attente » qui porte les prestations totales de chômage à 90 % du dernier salaire jusqu'à un plafond de 11 000 FF (2 709 dollars) par mois.

D'autre part, un fonds de développement économique et social aide les petites et moyennes entreprises à restructurer leur production d'une façon qui ne crée pas de chômage.

Début juin on a mis en place pour les jeunes, parmi lesquels les chômeurs sont nombreux, une formule dite de contrat emploi-formation.

IRLANDE

Les prêts et les subventions pour le développement industriel ont été augmentés et le montant des bourses de formation a triplé grâce au concours du Fonds social de la CEE qui fournit des bourses complémentaires. Le nombre de stagiaires devrait atteindre cette année 6 500.

ITALIE

Les allocations de maintien du revenu ont été augmentées pour les chômeurs de l'industrie du bâtiment, et l'on intensifie la recherche sur les possibilités de formation.

JAPON

Le gouvernement japonais a ouvert à la fin de 1974 des crédits supplémentaires en faveur des petites et moyennes entreprises pour protéger l'emploi. Il a d'autre part instauré une procédure qui donne aux entreprises qui licencient les ouvriers temporairement et avec promesse de retour plutôt que définitivement, le droit à des subventions gouvernementales (50 % des sommes payées par les grandes firmes et 66 % de celles payées par les petites).

NOUVELLE-ZÉLANDE

Les services gouvernementaux peuvent, depuis avril 1973, recruter des chômeurs pour des emplois « intéressants », mais en 1974 peu de personnes ont demandé d'être mis sur de tels postes. La possibilité continue cependant d'exister.

PAYS-BAS

Un amendement de 1974 à la loi relative aux contrats d'emploi prévoit lorsque des licenciements sont envisagés, qu'une enquête doit être menée, afin de déterminer s'il est possible de préserver l'emploi en réduisant les horaires ou en accordant une aide financière temporaire.

Des crédits d'un montant de 9,5 millions de florins (3,96 millions de dollars) ont été ouverts pour soutenir l'emploi notamment dans l'industrie du bâtiment : accélération de la construction dans le domaine public et augmentation des prêts au secteur privé. Les allocations en faveur des investissements à la construction ont été modifiées et le taux d'amortissement a été relevé. Le gouvernement accorde un soutien à la formation des travailleurs qui sont menacés de perdre leur emploi à cause de modifications structurelles dans leur entreprise. Quant aux chômeurs, les partenaires sociaux et le gouvernement se sont mis d'accord sur une expérience qui prévoit le financement de la formation dans les entreprises et l'octroi aux chômeurs d'une prime de 30 florins (12,5 dollars) par semaine en sus des prestations de chômage.

ROYAUME-UNI

Un projet de loi sur la protection de l'emploi — actuellement sur le bureau du Parlement — prévoit la compensation partielle des réductions d'horaires. Des plans d'urgence sont également préparés en vue de créer des cours supplémentaires de formation spécialement destinés aux jeunes qui quittent l'école. De nouveaux services (construction de terrains de jeu, jardinage pour les vieillards, participation à des enquêtes sociales, préparation d'expositions pour les musées locaux, etc.) permettent d'offrir des emplois aux jeunes qui ont du mal à trouver et à garder un emploi.

Le montant de la prime à l'emploi régional a été doublé pour encourager les industries à créer des emplois dans les régions en développement.

On examine actuellement des propositions visant à créer un Conseil national des entre-

prises, qui aurait notamment pour rôle de passer avec les entreprises les plus importantes des accords de planification concernant entre autres choses l'emploi et les mesures qui permettent de le préserver.

SUÈDE

La loi sur la sécurité de l'emploi impose un préavis minimum en cas de licenciement. Plus le travailleur est âgé, plus le préavis doit être long, quel que soit le nombre d'années de présence de l'intéressé dans l'entreprise. Il est possible de faire appel en cas de renvoi.

La sécurité de l'emploi des travailleurs les plus vulnérables — ceux qui approchent de l'âge de la retraite ou dont les capacités diminuent — est accrue par une loi de 1974 qui donne une base statutaire aux « équipes d'ajustement ». Ces équipes tripartites ont pour mission d'aider les entreprises à trouver les moyens de garder ces travailleurs et d'embaucher de l'extérieur des travailleurs défavorisés. L'entreprise reçoit à titre de compensation 40 % des coûts salariaux payés pour les personnes handicapées qu'elle a engagées sur le conseil de la Direction du marché de l'emploi, et peut également bénéficier d'une nouvelle subvention de 40 % pour les travailleurs qu'elle emploie et qui sont entre-temps devenus handicapés.

Les mesures en vigueur — facilités de formation, maintien du revenu, investissements dans certaines régions spécifiques, subventions de salaires — permettraient de faire face à toute aggravation du chômage.

TURQUIE

On accélère la préparation de la législation visant à créer des possibilités d'emploi pour les apprentis aussi bien dans les entreprises que dans des établissements de formation.

* * *

Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour prévenir les licenciements par une meilleure répartition du travail. Au Danemark, les fédérations du patronat et des syndicats se sont mises d'accord sur des principes directeurs en vertu desquels les entreprises, plutôt que de procéder à des licenciements, peuvent réduire la durée du travail en allongeant la durée des récréations, en faisant travailler le personnel une semaine sur deux et en supprimant les heures supplémentaires. L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ont encouragé les entreprises à réduire la durée du travail au lieu de procéder à des licenciements, et les allocations-chômage ont été étendues aux salariés qui travaillent moins d'heures. L'employeur ne paie de salaires que pour les heures travaillées, ce qui réduit ses coûts salariaux totaux, et la différence est au moins partiellement couverte par des allocations-chômage. Au Royaume-Uni, le Parlement examine actuellement une proposition de compensation partielle pour la réduction des horaires.

De façon plus générale, un certain nombre de pays sont en train de s'équiper de l'infrastructure institutionnelle et législative nécessaire pour pouvoir appliquer des politiques de main-d'œuvre plus actives susceptibles d'être efficaces dans des périodes de difficultés économiques comme celle que nous traversons actuellement.

Education et vie active dans la société moderne

L'accélération du changement et son imprévisibilité, la mise en question et souvent le rejet des valeurs et des structures du passé, la dilution des frontières entre éducation et travail, le désir d'épanouissement personnel : tous ces éléments nécessitent une approche nouvelle pour définir le "bagage" que doit posséder chaque individu s'il veut jouer un rôle utile dans la société et organiser sa propre vie.

C'est dans ce contexte qu'a travaillé le Groupe ad hoc du Secrétaire général sur l'éducation et l'emploi de l'OCDE qui, sous la présidence du professeur Clark Kerr (États-Unis), comprenait Jacques Delors (France), Ricardo Diez-Hochleitner (Espagne), John Hargreaves (Royaume-Uni), Torsten Husén (Suède) et Sylvia Ostry (Canada). Le rapport souligne la nécessité de solutions coordonnées : « Les propositions détaillées, de nature politique, que nous formulons, ne sont pas particulièrement originales mais si on les considère comme un tout cohérent elles vont bien au-delà de ce que fait, à l'heure actuelle n'importe lequel des pays Membres. Nous ouvrons ainsi de nouvelles perspectives d'ensemble pour résoudre les problèmes auxquels les pays Membres sont confrontés. »

Les principaux enseignements et recommandations du rapport — qui n'engage que ses auteurs — sont résumés ci-après.



Une politique positive pour la vie active

Les gouvernements devraient mettre en place une politique résolue destinée à assurer la qualité de la vie active, en mettant l'accent sur l'épanouissement personnel plutôt que sur des considérations techniques et économiques liées à la production. Une telle action devrait s'attacher à définir des critères plus

clairs pour l'évaluation des tâches, le système de rémunération, les échelles de salaire. Elle devrait s'attaquer au problème de l'enrichissement des tâches, accroître la flexibilité du travail, la souplesse dans le déroulement des carrières et dans l'organisation de la journée et de la semaine de travail. Elle devrait, enfin, instaurer une plus grande participation aux prises de décision et offrir des possibilités plus équitables de développement de carrière et de formation. C'est au secteur public d'en prendre, chez lui, l'initiative en matière de recrutement et de promotion. Une telle politique suppose un profond changement d'attitude aussi bien des employeurs que des syndicats, changement qu'une action plus déterminée de l'État pourrait faciliter.

Politiques en faveur des défavorisés

Les politiques d'aide aux défavorisés (femmes, jeunes, minorités ethniques et raciales, handicapés physiques et mentaux, travailleurs immigrés) doivent être destinées à : a) leur donner une assistance particulière pour obtenir une qualification et un emploi ; b) leur offrir davantage de possibilités de développement dans leur travail ; c) assurer une meilleure coordination entre les mesures prises en faveur de la sécurité de l'emploi et celles du maintien du revenu.

Égalité pour les femmes

Des mesures coordonnées sont nécessaires dans l'éducation, l'organisation du marché du travail et dans la communauté au sens large. Il s'agit notamment

- d'assurer l'égalité d'accès aux programmes d'enseignement pour les deux sexes
- d'accroître la formation et les possibilités de recyclage pour les femmes adultes en particulier pour celles qui souhaitent revenir à la vie active après quelques années passées à élever leurs enfants
- de créer des écoles maternelles et des facilités de garde d'enfants
- d'augmenter les possibilités de travail à temps partiel
- de faciliter l'extension d'horaires et de plans de carrière flexibles.

Les travailleurs immigrés

Le manque relatif d'informations concernant les immigrés et leurs besoins — consternant pour un problème de cette importance — ne facilite pas la recherche de solutions. Il est cependant urgent

- d'adapter la politique de l'emploi afin d'assurer aux immigrés un accès plus facile à de meilleurs emplois ;
- de donner aux travailleurs immigrés et à leurs enfants une meilleure éducation qui leur soit bénéfique aussi bien pendant leur séjour qu'après leur retour au pays d'origine
- de mieux informer les immigrés de leurs droits.

Pour montrer leur engagement, les gouvernements devraient établir une « charte de droits des travailleurs immigrés » analogue à celle que certains pays ont déjà élaborée pour les femmes. Loin de remplacer l'action concrète, une telle charte

Constatations	Recommandations
la qualité de la vie active ne correspond pas aux capacités et aux aspirations des individus	<i>une « politique positive pour la vie active » procurant des emplois plus satisfaisants et plus de souplesse dans le travail et en dehors, plus de participation, plus d'équité dans les plans de carrière</i>
certains groupes sont défavorisés sur le marché du travail (jeunes, femmes, groupes minoritaires)	<i>mesures destinées à offrir de plus nombreuses possibilités aux jeunes, une plus grande égalité pour les femmes, de meilleures chances pour les minorités (« charte des droits du travailleur immigré »)</i>
des frontières absurdes existent entre le monde de l'éducation et celui du travail	<i>une « politique intégrée de l'éducation » en particulier par le biais de l'éducation récurrente, qui permette à plus d'étudiants d'avoir une activité professionnelle et à plus de travailleurs d'acquérir une formation supplémentaire</i>
trop de rigidités sont imposées aux individus	<i>davantage d'options pour permettre aux individus, dans le cadre d'une « société de libre choix » d'adopter des modèles de formation, de travail, de loisir, de retraite plus proches de leurs aspirations</i>
les chances offertes en matière d'éducation sont inégalitaires	<i>dispositions plus égalitaires comprenant des écoles polyvalentes et la mise en place de « droits de tirage » en matière d'éducation</i>
peu de communications existe entre les responsables de l'éducation et ceux du marché du travail	<i>mécanismes de consultation paritaires</i>

doit au contraire constituer la base politique et manifeste d'une réforme.

Les jeunes

« Derniers embauchés » et « premiers licenciés » une partie des jeunes rencontre dans la vie professionnelle de nombreux problèmes qui tiennent à leur manque à la fois de formation initiale et de formation spécialisée qui leur permettraient de prétendre à des emplois qualifiés. Leurs problèmes sont accentués par l'attitude de nombreux chefs d'entreprise qui recrutent sur des critères de stabilité dans les carrières professionnelles et dans la vie familiale.

Un autre groupe de jeunes est composé de ceux qui montrent une indépendance d'esprit en recherchant une expérience humaine diversifiée et significative : ils sont pénalisés en conséquence par les employeurs. Ils peuvent également avoir des difficultés à recommencer une formation dans un cadre classique.

Un changement radical dans l'attitude des chefs d'entreprise et des responsables de l'éducation s'impose. Ceux-ci devraient être incités à reconnaître que ce sont parfois les individus qui ont eu une histoire professionnelle et scolaire mouvementée qui sont les plus capables.



Une politique intégrée de l'éducation

Trois thèmes d'action doivent ici avoir la priorité :

- la formation continue des adultes qui permettrait un développement personnel pendant une plus longue partie de la vie
- de nouvelles possibilités pour les jeunes susceptibles de diminuer les incohérences et les incertitudes qu'ils rencontrent actuellement
- une éducation de base renforcée qui préparerait les enfants à un avenir changeant et imprévisible et qui leur donnerait le bagage nécessaire pour continuer à apprendre.

La formation continue

La définition d'une doctrine cohérente en matière de formation des adultes est devenue une nécessité urgente. Cette formation ne doit plus être considérée comme un complément de second ordre à l'éducation de base, mais comme partie intégrante d'un système éducatif plus vaste dont les programmes et les procédures de contrôle et de délivrance des diplômes sont destinés à permettre l'éducation pendant toute la vie, en alternance avec d'autres activités. Un tel projet n'a quelque chance de succès que s'il s'appuie sur des politiques de soutien dans le domaine de l'emploi. Il suppose en particulier l'existence de congés-éducation et d'une certaine concertation au sein des entreprises. Des transformations pédagogiques, l'assurance de pouvoir retourner à son emploi, la protection des droits d'ancienneté et la mise en place de nouveaux modes de financement sont nécessairement des éléments importants de cette approche de l'éducation.

La politique de formation continue qui aurait le plus de chances de succès devrait être financée par un fonds alimenté par des contributions du gouvernement et des entreprises. Une telle idée peut être réalisée soit par voie législative soit par des conventions collectives.

C'est justement par son mode de financement que la loi française de 1971 sur la formation continue est particulièrement intéressante. Elle permet à une fraction du personnel d'une entreprise (au maximum 2% de l'effectif) de bénéficier d'un congé de formation financé par un pourcentage minimum de la masse salariale (1% actuellement, 2% en 1976). L'application de cette loi est encore à ses débuts et seules les premiers résultats en sont connus. On ne peut par conséquent pas encore savoir dans quelle mesure les possibilités accrues de formation lui sont attribuables.

En Belgique, une loi similaire a été votée en 1973. Elle donne à tous les travailleurs qui occupent un emploi à temps plein et qui sont âgés de moins de 40 ans le droit, pour poursuivre des études le soir, de s'absenter de leur travail pendant un certain nombre d'heures intégralement payées.

En Allemagne, la loi sur la promotion du travail de 1969 constitue un pas vers l'établissement du droit des travailleurs à entreprendre une formation avec de larges compensations des

Quels choix ont actuellement les jeunes lorsqu'ils quittent l'enseignement obligatoire? Quelles solutions peut-on recommander pour faire face aux problèmes qui se posent dans chaque cas?

	Un jeune...	Recommandations
A	... entre dans la vie active sans trouver du travail	Réduire les charges sociales pour les jeunes employés. Par exemple, l'exemption des cotisations aux régimes de retraite pourrait constituer une incitation à l'emploi des jeunes. Cela équilibrerait les privilèges des camarades qui poursuivent une formation à plein temps.
B	... entre dans la vie active en abandonnant toute formation	Augmenter l'aide financière en faveur des jeunes d'origine modeste qui poursuivent leurs études au-delà de l'obligation scolaire.
C	... combine emploi et formation à temps partiel	Renforcer les droits des jeunes travailleurs au congé-éducation afin de leur permettre de développer aussi bien leur formation professionnelle que leurs connaissances générales. Mettre en place une forme moderne d'apprentissage et reconsidérer les systèmes traditionnels en vigueur.
D	... combine emploi et formation à temps plein	Encourager cette possibilité. Les gouvernements européens surtout devraient créer plus de postes à temps partiel ou temporaires dans le secteur public aussi bien pour les jeunes que pour les adultes engagés dans un enseignement à temps plein.
E	... continue l'enseignement à temps plein	Etablir des filières plus souples dans l'enseignement secondaire et libéraliser l'accès aux enseignements supérieurs. On devrait d'autre part accepter une entrée différée dans l'enseignement supérieur de ceux qui désirent acquérir une expérience professionnelle ou sociale et transformer les conditions d'entrée de manière à donner préférence à ceux qui ont acquis cette expérience.

dépenses engagées et de la perte du salaire. L'analyse des bénéficiaires de cette loi en 1970 montre que les travailleurs de moins de 35 ans sont les plus nombreux et que ceux qui ont reçu l'éducation de base la plus faible sont sous-représentés.

L'accord passé en *Italie* (1974) entre employeurs et syndicats de la branche des industries mécaniques constitue une autre réalisation significative. Il donne aux travailleurs le droit à 150 heures de congé-éducation rémunérées, réparties sur trois ans.

En *Suède*, une loi récente reconnaît le droit général à des congés pour motif d'ordre éducatif.

L'avenir de la formation continue des adultes est lié à une transformation des conditions d'éducation et d'emploi des jeunes

de 16 à 20 ans. Si à cet âge-là — et bien entendu plus tôt — les jeunes ont une expérience frustrante de l'école, il est peu probable qu'ils tireront profit de possibilités ultérieures de formation. Une grande partie des problèmes des jeunes résultent des choix irrévocables entre éducation et emploi qu'ils doivent faire avant d'avoir éprouvé leurs aptitudes dans la vie pratique. Des dispositions qui offriraient aux adultes plus d'occasions de se développer, qui reconnaîtraient une valeur formatrice à l'expérience professionnelle et où le travail offrirait plus de choix de carrière, contribueraient à faire disparaître la nécessité pour certains jeunes de rester indéfiniment dans le système d'enseignement et, pour d'autres, de le fuir définitivement, parce que ni l'enseignement ni le travail ne les attire. Une telle formule serait aussi plus équitable pour les personnes plus âgées qui n'ont pas bénéficié de beaucoup de facilités dans ce domaine et qui en financent maintenant pour les autres, ainsi que pour certaines catégories sociales, les femmes par exemple, qui ont été conduites par les préjugés sociaux et une discrimination scolaire à accepter des emplois qui ne correspondent pas à leurs capacités.

Nouvelles possibilités offertes aux jeunes

Pour faire face à l'augmentation du nombre des étudiants des années 60 et du début des années 70, de nombreux pays Membres de l'OCDE ont adopté une politique de diversification de l'enseignement supérieur. Il s'agit maintenant de faire réellement accepter les nouvelles institutions. Les autorités devraient ici comme ailleurs donner l'exemple en offrant aux étudiants qui y ont été formés les mêmes chances d'embauche dans le service public qu'aux diplômés des universités.

On note cependant depuis quelque temps dans beaucoup de pays de l'OCDE une diminution ou au moins une stagnation du nombre des étudiants. Il y a peu de temps encore on pensait que les forces de changement conduiraient graduellement à un système d'enseignement à plein temps accueillant tous les jeunes jusqu'à la fin de leur adolescence. Mais cette tendance est-elle inévitable et même souhaitable? On constate qu'aux États-Unis, pays qui est allé le plus loin dans le système décrit plus haut, de nombreux jeunes souhaitent actuellement débiter leur vie active dès l'âge de 16 ans même en suivant un enseignement à plein temps. Si cette tendance se développe et se répand le problème sera de définir un ensemble de possibilités qui combinent pour les adolescents l'enseignement et l'activité professionnelle.

Le champ d'action est ici vaste bien que la réalisation de mesures concrètes — qui suppose d'importants changements de mentalités — soit difficile.

Le rapport fait dans ce domaine plusieurs recommandations :

- Les autorités responsables de l'éducation devraient inciter les entreprises industrielles et commerciales, les administrations publiques et privées, à proposer des programmes d'activités professionnelles ayant, pour les jeunes du second cycle du secondaire qui les suivraient, une valeur pédagogique. L'existence de tels programmes aurait bien entendu des conséquences au niveau du contenu des enseignements délivrés par l'institution scolaire.
- Les institutions d'enseignement peuvent contribuer à faire acquérir aux jeunes une *compétence* et non une spécialisation étroite en adoptant des mesures très souples de passage entre écoles, vie active et services sociaux. Les cours doivent dans toute la mesure possible être organisés sur des bases modulaires.
- Les gouvernements devraient inciter davantage les employeurs à offrir aux jeunes un large éventail de possibilités et à leur permettre de combiner travail et formation. La législation sur le salaire minimum devrait être révisée. Les charges sociales devraient être réduites pendant les premiers mois de la prise de fonction si les jeunes participent en même temps à des activités de formation. Le maintien du revenu (à défaut d'une assurance-chômage) pourrait être garanti à ceux qui désirent changer

EMPLOI

leur premier emploi. Dans le secteur public, des programmes sociaux pourraient être développés qui fourniraient des emplois intéressants et satisferaient des besoins existant dans la communauté.

Les conséquences pour la formation initiale

De nombreux problèmes discutés plus haut trouvent de toute évidence leur origine dans l'enseignement obligatoire et même avant.

Le postulat de base d'un système d'éducation récurrente est que des options plus nombreuses offertes aux jeunes pour combiner formation et emploi, liées à des droits et à des possibilités supplémentaires reconnus aux travailleurs, entraîneront plus d'égalité et plus d'efficacité. Mais si l'on offre plus de choix aux jeunes ceux-ci doivent se trouver au départ dans des situations plus égalitaires où ils pourront davantage développer leurs capacités. A défaut, le processus actuel de sélection sociale par l'origine sociale se poursuivra.

Deux défis sont ainsi lancés au système d'enseignement. Premièrement, l'objectif absolu de la formation de base serait d'avoir donné à tous les enfants la capacité d'entreprendre une formation ultérieure au cours de leur carrière. En second lieu, les handicaps familiaux et sociaux devraient dans la mesure du possible être éliminés par l'utilisation différenciée des ressources au profit des groupes défavorisés. L'égalité en matière d'éducation ne consiste pas à donner la même chose à tous, mais à faire plus et autrement pour les moins aptes.

Davantage d'options pour les individus dans une société de libre choix

Tous les pays Membres de l'OCDE s'en remettent largement aux choix des individus et de leurs familles en matière d'éducation et d'emploi pour assurer le développement des potentialités de l'homme, l'adaptation des qualifications aux besoins de l'économie et l'équilibre nécessaire entre l'économique, le social et le culturel. Pendant toute la vie, l'individu est contraint de prendre un nombre croissant de décisions essentielles concernant sa formation et sa carrière professionnelle. De l'ensemble de ces décisions dépend le caractère « créatif » du développement social.

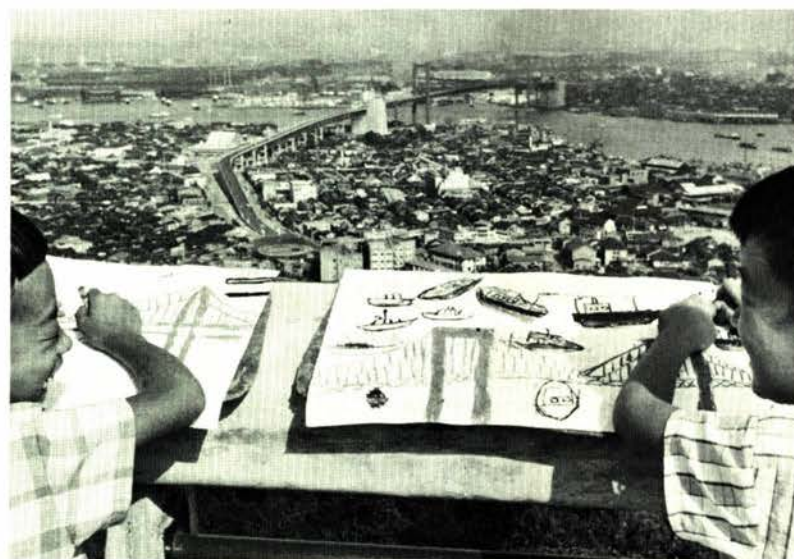
Équilibre général entre éducation et marché du travail

La première question est de savoir s'il existe un déséquilibre général entre l'expansion des systèmes éducatifs et la capacité qu'ont les économies des pays de l'OCDE d'absorber les jeunes diplômés qui sortent des écoles et des universités. Si c'est le cas, des décisions rationnelles des individus en matière de formation et d'emploi seraient rendues extrêmement difficiles. Cette situation provoquerait le désappointement et la frustration d'un nombre croissant de jeunes et de leurs familles et conduirait à des mécontentements sociaux et politiques.

Au cours des années 50 et jusqu'à la fin des années 60, le marché du travail était très favorable aux diplômés de l'enseignement supérieur. Malgré des recrutements massifs, le niveau scolaire ne baissait pas et même augmentait et le chômage restait insignifiant. Cependant, à la fin des années 60, la situation a changé, en particulier en Suède, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, et dans une certaine mesure au Canada. Un certain chômage des diplômés a commencé à se manifester, et la recherche d'un premier emploi est devenue plus longue. Les scientifiques et les ingénieurs ont perdu la position privilégiée qui avait été la leur puisqu'ils bénéficiaient d'une sécurité totale

de l'emploi. Les salaires relatifs des jeunes diplômés ont baissé. Dans les autres pays pour lesquels des informations existent, par exemple, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne et la Yougoslavie, la situation semble avoir été différente car peu de difficultés se sont manifestées dans l'emploi des diplômés. Au Japon, il y eut une réduction substantielle dans les salaires relatifs mais aucun problème sérieux d'emploi. Par conséquent il n'est pas possible de généraliser à tous les pays de l'OCDE la situation observée en Amérique du Nord; mais les récents déséquilibres constatés dans ce domaine entre offres et demandes d'emplois doivent être examinés avec beaucoup d'attention. Il ne s'agit pas simplement d'un phénomène cyclique affectant le marché du travail mais aussi d'un phénomène structurel. La situation des diplômés de l'enseignement supérieur aux États-Unis a trouvé un équivalent dans les professions d'enseignants touchées par le ralentissement de la croissance du système d'enseignement constaté dans certains pays.

D'importants déséquilibres sont ainsi apparus dans certains pays et on doit surveiller la situation d'autant plus qu'une période prolongée de croissance économique faible pourrait brusquement aggraver les difficultés.



Ci-dessus : « L'objectif absolu de la formation de base devrait être de donner à tous les enfants la capacité d'entreprendre une formation ultérieure au cours de leur carrière. »

Ci-contre : « La formation des adultes ne doit plus être considérée comme un complément de second ordre de l'éducation de base, mais comme partie intégrante d'un système d'éducation plus vaste. »

A droite : « Les politiques d'aide aux défavorisés doivent être destinées à leur donner une assistance particulière pour obtenir une qualification et un emploi. »



Éducation et compétition pour l'emploi

Bien qu'il n'y ait pas de raisons de penser que la course aux diplômes ait augmenté la mauvaise répartition des biens, l'importance attribuée à la possession de « peaux d'âne », est quelque peu exagérée aussi bien dans le système éducatif que sur le marché du travail. La fonction publique devrait

Effectifs de l'éducation des adultes ventilés par type d'enseignement dans certains pays de l'OCDE autour de 1970*

Pays	Effectif total (en milliers)	Effectif de l'enseignement professionnel (en milliers)	Effectif de l'enseignement général (en milliers)	Effectif total (en % de la population adulte)	Effectif de l'éducation professionnelle (en % de la population active)
Allemagne (1970 ou 1971)	8 953	1 917	7 036	20	7
Canada (1970/71)	3 084	1 152	1 932	23	14
Etats-Unis (1969)	13 150	4 839	8 311	10	6
France (1971)	—	1 600	—	—	8
Royaume-Uni (1970)	6 041	2 951	3 090	15	12
Suède (autour de 1970)	2 036	239	1 797	34	6

* Ce tableau provient d'une étude parallèle : *Les possibilités d'apprentissage pour les adultes, Grandes lignes d'une politique d'ensemble de l'éducation des adultes.*



donner l'exemple du changement en réduisant, dans le système de recrutement et d'avancement de son personnel, l'importance des diplômes et des titres. Dans de nombreux cas, l'expérience acquise constitue un indicateur plus représentatif et plus juste des capacités individuelles. De même, les gouvernements devraient examiner de près les pratiques corporatives de protection, fondées dans certains cas sur la possession de titres ou de licences d'exercice.

La nécessité d'une plus grande souplesse dans les modes de vie

Si les individus disposent d'une grande liberté pour organiser leur vie et leur carrière professionnelle, les règlements administratifs et industriels ne devraient pas introduire un conformisme indésirable. Les rapports entre l'emploi, l'éducation récurrente et la retraite devraient être révisés par l'administration et les entreprises, tant du point de vue financier qu'institutionnel, pour supprimer les entraves aux choix individuels. On ne peut ignorer les implications économiques de ces nouvelles dispositions : le développement social doit être compatible avec un équilibre économiquement viable entre loisir, travail et formation. L'administration, les syndicats et les employeurs doivent définir ensemble la répartition des coûts et des bénéfices et décider quelles dispositions institutionnelles doivent être prises pour rendre possible cette flexibilité.

Ces nouveaux modes de vie n'apparaîtront pas d'eux-mêmes. Il est de la responsabilité de la puissance publique, en liaison avec les partenaires sociaux, de définir les instruments qui les rendront possibles et qui inciteront au changement individuel et institutionnel. Les dispositions les plus efficaces sont, d'une part une redéfinition des droits de l'individu et, d'autre part, la mobilisation des moyens financiers nécessaires à l'exercice de ces droits.

Pour rendre effective cette liberté dans l'éducation on devrait étudier un système de « droits de tirage » en matière de formation, grâce auquel tous les jeunes disposeraient à 16 ans par exemple d'un « capital » d'éducation qu'ils pourraient utiliser à leur gré, selon le déroulement de leur carrière professionnelle. Un tel arrangement pourrait conduire à des choix plus rationnels dans le groupe des 16-19 ans, en permettant à ceux qui préfèrent commencer à travailler de ne pas se priver définitivement du droit à des études plus approfondies.

Il va de soi qu'aucune solution adéquate ne peut être trouvée si les mondes de l'éducation et du travail ne sont pas rapprochés. Ceci signifie que les partenaires sociaux doivent intervenir dans l'élaboration des politiques et doivent être prêts à assumer des responsabilités sociales nouvelles. Il est clair qu'il sera nécessaire de créer au niveau national un organisme de conseil qui traitera tous les problèmes impliqués par ce rapport. Un rôle important pourrait également être joué par des institutions locales ou régionales au sein desquelles enseignants, syndicalistes et employeurs pourraient aider au développement de leur communauté en rapprochant les possibilités de formation et d'emploi.

L'aide au développement social

« Une meilleure répartition de ressources croissantes » : c'est ainsi que l'on peut définir le concept — par nature peu tangible — de développement social dans les pays déshérités. Bien que la responsabilité principale en incombe de toute évidence aux pays en développement eux-mêmes, les pays donateurs se montrent de plus en plus désireux d'y contribuer.

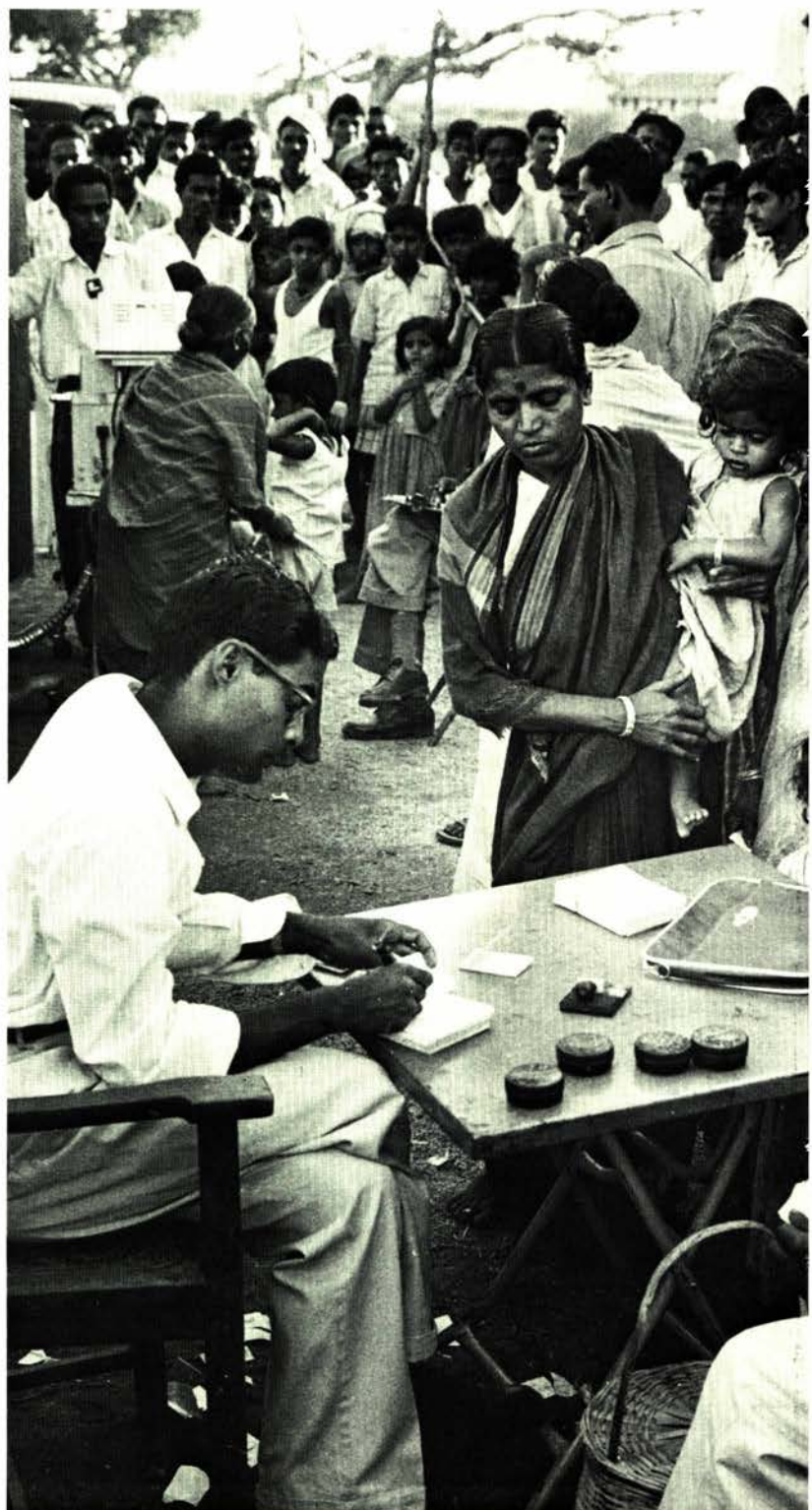
Une note récente résumée ci-dessous a rendu compte des activités menées dans ce domaine notamment par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Si tous les pays membres du CAD considèrent désormais la réduction des problèmes sociaux comme un objectif direct de leurs programmes d'aide, ils n'abordent pas nécessairement la question de la même façon.

La place des objectifs sociaux dans les politiques d'aide

Certains pays inscrivent à l'heure actuelle explicitement parmi les objectifs de leurs programmes d'aide la réalisation de changements structurels susceptibles d'assurer une plus grande équité. C'est ainsi que le gouvernement néerlandais affirme que les principes essentiels qui sous-tendent sa politique d'aide au développement « consistent à faire progresser les pays en développement dans la voie de l'autonomie et d'appuyer des processus de développement qui n'ont pas pour seul but la croissance mais qui visent aussi à promouvoir des changements structurels et une répartition plus égale du pouvoir et de la prospérité ». Quant à la Suède, l'objectif général de son programme d'aide est de « soutenir les efforts faits par les pays en développement pour promouvoir le progrès économique et social et la justice », et l'Australie a l'intention de « donner une place accrue aux formes d'aide qui servent le mieux le progrès social, l'emploi et la redistribution des revenus ». La plupart des pays, cependant, emploient un vocabulaire moins ambitieux et expriment leurs objectifs en termes plus vagues d'augmentation du niveau de vie que ce soit de la « masse », de la « majorité la plus pauvre » ou « des groupes les plus déshérités ».

Parmi les organismes multilatéraux, certains, telle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont depuis leur création des objectifs sociaux bien précis. Ceux qui ont une mission plus large — UNESCO, PNUD, FAO — font une place croissante aux aspects sociaux de leurs activités. C'est auprès des institutions financières



On met de plus en plus l'accent sur la médecine préventive et la mise en place de services sanitaires de base.

ocial

que cette évolution est la plus nette et parmi celles-ci c'est la Banque mondiale qui s'est le plus attachée à combattre la profonde disparité qui existe entre les habitants dans les pays en développement et à mettre au point une stratégie du développement qui profite davantage aux plus pauvres d'entre eux (elle a par ailleurs démontré que même des projets sociaux peuvent rapporter une rémunération plus que satisfaisante). Les banques régionales suivent maintenant son exemple.

Les organisations non gouvernementales ont moins changé leur politique générale pour la simple raison que — lorsque la croissance économique restait encore l'objectif unique de la plupart des donateurs d'aide — ces organisations jouaient déjà un rôle actif dans le domaine social. Ceci ne veut naturellement pas dire qu'elles n'aient pas modifié leur approche en fonction de l'évolution dans les pays en développement et de l'expérience qu'elles ont acquise.

L'importance de l'aide au développement social

Il est impossible d'indiquer l'importance en termes monétaires de l'aide qui peut être considérée comme « sociale » car le développement social est une notion qui se définit essentiellement par l'intention dans laquelle un projet est conçu. Par conséquent on ne peut le ranger dans une catégorie comme c'est le cas pour l'aide à un secteur tel que l'agriculture ou l'industrie.

Les rapports statistiques soumis par les membres du CAD donnent cependant certaines indications. C'est ainsi que dans la ventilation des engagements par objet, deux catégories se rapportent manifestement sinon exclusivement à l'aide sociale : la *santé* (qui comprend les *activités démographiques*) et l'*infrastructure sociale et la protection sociale*. Pour le premier poste, les engagements d'aide de l'ensemble des membres du CAD ont été, en 1973, de 400 millions de dollars (dont la moitié environ pour les activités démographiques) et pour le deuxième de quelque 300 millions. Ces chiffres représentaient respectivement 4 et 3 % du total des engagements bilatéraux du CAD alors que par exemple l'aide à l'agriculture en représentait de 5 à 7,5 % suivant la définition retenue.

Deux problèmes se posent en ce qui concerne l'exactitude de ces évaluations. D'un côté l'aide aux deux catégories indiquées ne représente pas toute l'aide de caractère social, de l'autre, la dernière catégorie englobe nécessairement des éléments assez hétérogènes : il couvre aussi bien la construction de logements et de bâtiments administratifs que la protection sociale en général.

Quelques projets spécifiques entrepris dans le domaine de l'aide au développement social⁽¹⁾

• *Emploi*

Plusieurs pays ont explicitement inclus l'objectif d'emploi parmi les éléments de leurs programmes globaux d'aide, encore que peu

d'entre eux aient été aussi loin que la Suède qui fait de la politique d'emploi des bénéficiaires l'un des critères de la répartition géographique de son aide. Certains donateurs (dont la CEE) sont disposés à accorder la préférence à des méthodes demandant une nombreuse main-d'œuvre, même au risque d'alourdir le coût du projet. Des expériences de cette nature ont été tentées par exemple pour la transformation du poisson (Norvège), les routes et autres travaux publics (États-Unis, Suède), la construction d'écoles (Danemark) ou de logements (Canada, États-Unis).

Si d'après les États-Unis, les techniques à forte intensité de travail sont en général bien accueillies par les bénéficiaires, la Norvège s'est au contraire heurtée à une nette préférence pour une mécanisation intensive.

• *Développement rural*

Même si un accroissement de la production agricole constitue un élément essentiel de tout programme d'aide au développement rural efficace, la plupart des membres du CAD ont aujourd'hui des programmes plus ambitieux. Ils ont en général adopté une approche globale du problème dont l'élément clef est le *projet intégré de grande ampleur*. Le projet de Chilalu que la Suède finance en Éthiopie en est un bon exemple. Il a atteint beaucoup des objectifs qu'on lui avait fixés mais il s'est aussi heurté à de nombreuses difficultés : éviction d'exploitants agricoles du fait de la mécanisation, baisse des prix agricoles due à l'augmentation de l'offre, difficultés de toucher les petits exploitants dans une structure économique favorisant la grande propriété, déséquilibre entre les activités sociales et productives, création d'une distorsion en faveur de la région choisie pour le projet. On peut remédier à certains de ces problèmes, d'autres sont probablement inévitables, mais ils ne sont pas assez graves pour mettre en cause la valeur même de l'approche. En dehors de la Suède, la France, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse, les États-Unis et la CEE ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales ont également mis l'accent sur l'approche intégrée.

La Banque mondiale de son côté a considérablement accru son concours pour le développement rural : les opérations autorisées en 1973/74 comprenaient sept projets représentant un total de 239 millions de dollars, soit 5,5 % du total des prêts courants.

• *Santé*

La santé tient traditionnellement une place importante dans les programmes d'aide au développement social. Depuis quelque temps on déplace l'accent de la médecine curative traditionnelle, car on s'est rendu compte que la création d'hôpitaux isolés (surtout d'hôpitaux de prestige dans les capitales) a peu d'impact sur l'état de santé de la masse de la population qui souffre d'absence de services sanitaires de base. On a également tendance à renforcer la médecine préventive aussi bien dans la recherche que dans la programmation.

La formation de personnel local, en particulier paramédical (s'inspirant parfois des « docteurs aux pieds nus » chinois) gagne en importance par rapport à l'envoi de spécialistes pour de longs séjours. La CEE par exemple s'oriente depuis quelque temps vers l'octroi de financement pour la mise en place d'infrastructures sanitaires de base. Lorsque les États associés lui présentent pour approbation des projets d'investissement, elle exige premièrement que ceux-ci s'intègrent dans le cadre de programmes nationaux qui tiennent compte de l'évolution prévisible des besoins de la population et deuxièmement, que soient fournies en même temps des estimations raisonnables du personnel et des fonds de fonctionnement qui seront nécessaires. La CEE a en effet constaté qu'après leur mise en route, les projets sanitaires qu'elle avait financés souffraient de

(1) Les projets et les programmes mentionnés sont cités seulement à titre d'exemples et ne représentent pas une liste complète des activités entreprises dans le domaine de l'aide au développement social.

DEVELOPPEMENT

la faiblesse des crédits de fonctionnement et d'entretien qui leur étaient affectés et de l'insuffisance de moyens locaux.

En ce qui concerne la lutte contre les épidémies, les membres du CAD coopèrent de diverses façons avec l'OMS. Mais c'est la recherche fondamentale qui forge les armes utilisées dans cette lutte. A cet égard, l'USAID finance des recherches sur la mise au point d'un vaccin contre la malaria et au Royaume-Uni l'on poursuit depuis longtemps des recherches sur les maladies tropicales. Dans l'important domaine de l'administration médicale, la Suède apporte un concours à l'Institut des études du développement de l'Université de Sussex pour la réalisation d'un programme de recherches concernant la planification des services sanitaires dans les pays en développement.

• Nutrition

Les problèmes de nutrition revêtent des aspects différents suivant les régions du monde, mais certains problèmes de base sont les mêmes partout et appellent des approches identiques. C'est pourquoi la Suède a pu faire profiter la Tanzanie et la Tunisie de l'expérience qu'elle a acquise à l'Institut de nutrition éthiopien. Cet Institut est un centre de recherche et de formation sur la nutrition qui doit servir non seulement l'Éthiopie mais également les pays voisins. Il a un service alimentaire pour la production d'aliments riches en protéines pour les bébés après le sevrage (Faffa Programme) qui s'est révélé extrêmement précieux pendant la récente famine.

Les États-Unis poursuivent également des recherches sur la nutrition. Ils ont réussi à adapter une variété de maïs à haute teneur en lysine et constaté que la farine de blé pouvait être suffisamment enrichie avec de la lysine ou de la farine de soja pour assurer la majeure partie de la ration quotidienne de protéines. Des programmes dans ce sens ont déjà été lancés en Afrique du Nord et ailleurs où le blé est l'aliment de base et où les populations souffrent d'une carence de protéines. Un autre projet américain consiste à remédier à la carence de vitamines A, cause principale de la cécité non congénitale dans les pays en développement. L'Australie finance dans six villes indiennes déjà, dans trois autres prochainement, des boulangeries pour la fabrication de pain enrichi en protéines qui doit être distribué par les soins du ministère du Bien-être social aux enfants des catégories déshéritées.

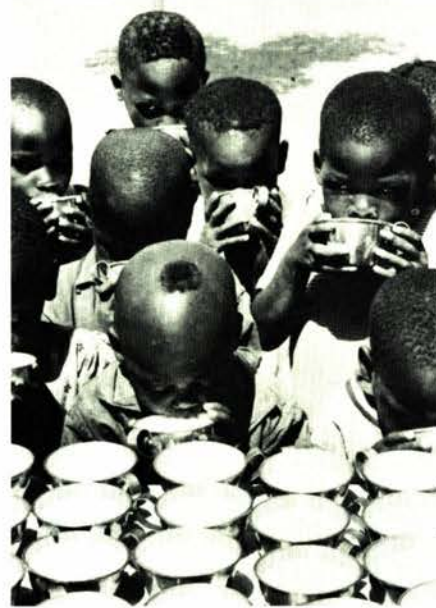
• Approvisionnement en eau potable

La plupart des pays membres du CAD prennent dûment en considération les besoins en eau pour l'irrigation et le cheptel mais ont jusqu'ici négligé quelque peu l'approvisionnement en eau potable pour la consommation humaine.

Il y a cependant des exceptions à cette règle. C'est ainsi que la Commission européenne a décidé en 1972 de financer l'installation d'un réseau d'adduction d'eau pour la ville de Moroni aux Comores ainsi que des travaux municipaux à Paramaribo (Surinam). Le Japon a de son côté remis en état le système d'adduction d'eau de Vientiane et les États-Unis ont accordé un prêt de 10 millions de dollars pour la réfection des réseaux urbains de distribution d'eau en Indonésie. Des dépenses similaires seront faites dans le cadre d'un prêt accordé à la Colombie pour l'aménagement urbain. L'Australie s'est chargée de la modernisation du système d'adduction d'eau aux îles Gilbert et Ellice et le Canada a un certain nombre de projets du même genre en cours, notamment dans les Antilles du Commonwealth. La Belgique, la France et la Suède accordent une attention nouvelle au problème de l'approvisionnement en eau potable dans les campagnes.

• Activités démographiques

Les pays en développement avaient le plus souvent, il y a dix ans encore, une attitude réservée à l'égard des politiques démogra-



A gauche : Les enfants d'une école tchadienne reçoivent — avec le lait matinal — une formation sur les problèmes de la santé et de la nutrition.

Ci-dessous : L'amélioration de la situation de la femme et son intégration dans le processus du développement font depuis quelque temps partie des préoccupations des donateurs d'aide.

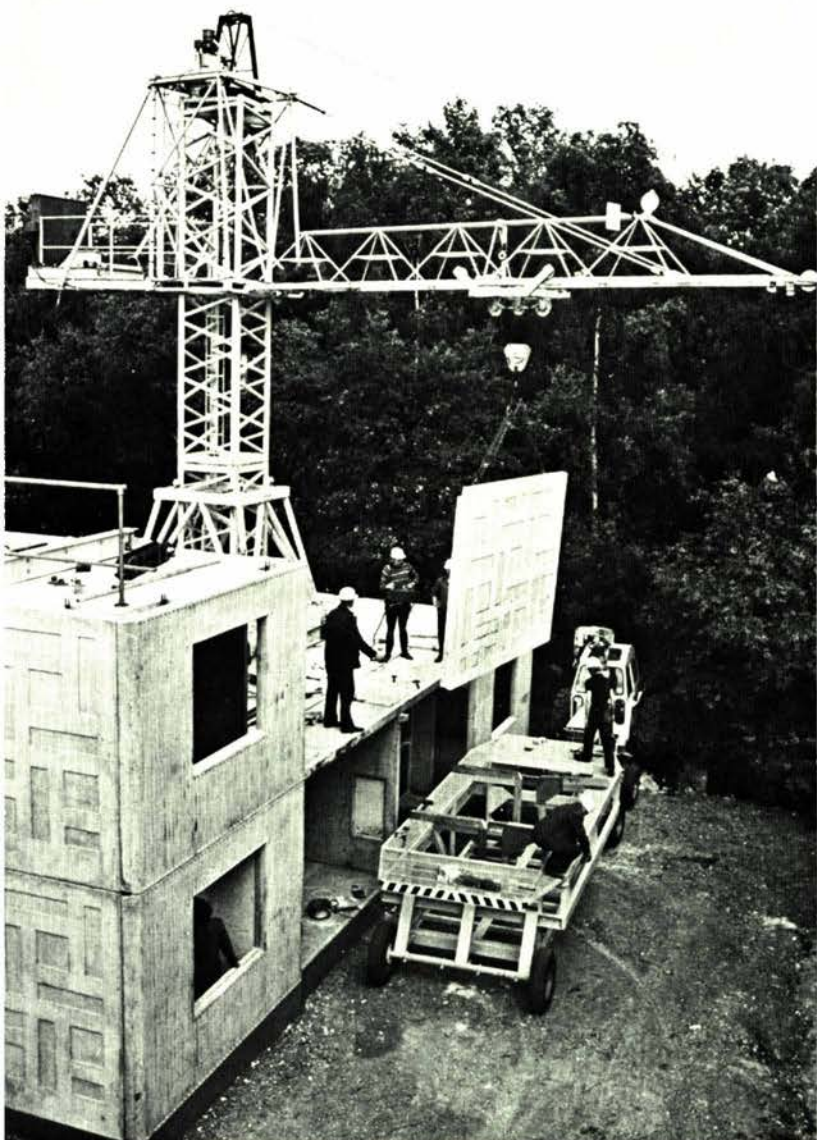
A droite : Prototype d'habitation dans le cadre d'un nouveau système de construction industrialisée pour les pays en développement. Centre de recherche sur la construction, Royaume-Uni.



phiques, mais depuis lors l'augmentation très rapide de la population a entraîné un intérêt accru pour ces problèmes de la part des gouvernements. C'est ainsi qu'en 1973, trente-deux pays en développement avaient des programmes gouvernementaux de contrôle des naissances et beaucoup d'autres bénéficiaient de programmes divers dans le domaine démographique mis en place par des organisations non gouvernementales. L'aide globale (2) destinée aux activités démographiques s'est élevée pour la même année à 227 millions de dollars dont un peu moins de la moitié (108 millions) à des projets de contrôle des naissances. La recherche statistique, la recherche sur la reproduction humaine — aspects biologiques et sociaux —, l'éducation, les communications et la formation se sont partagés le reste.

Ces dernières années, les pays en développement ont eu tendance à préférer les organismes internationaux pour ce qui est de l'aide aux activités démographiques. Malgré cela, l'aide bilatérale dans ce domaine a atteint, en 1973, 100 millions de dollars contre approximativement 68 millions de dollars de provenance des organisations multilatérales. Les organismes non gouvernementaux ont ici un rôle particulièrement utile à jouer : ils ont consacré en 1973 quelque 60 millions de dollars aux activités démographiques. Leur contribution spécifique a été d'éveiller l'opinion publique dans les pays en développement en expliquant l'importance de ces problèmes et en faisant démarrer à titre d'essai de petits projets de contrôle

(2) Donneurs bilatéraux, organisations internationales, fondations et organismes privés.



des naissances combinés avec des séances d'éducation dans ce domaine.

• *Les femmes et le développement*

De nombreux pays attachent une importance accrue à l'influence des programmes de développement sur la condition des femmes. Leur aide dans ce domaine prend en général la forme de cours et de séminaires, de travaux de recherche et de contributions à des projets ou à des programmes mis en œuvre par des organismes multilatéraux. C'est ainsi que la Suède par exemple, au moment de l'élaboration d'un programme auquel elle contribue à titre bilatéral, examine souvent avec les pays bénéficiaires les conséquences qu'il pourrait avoir pour la situation des femmes. La France, particulièrement active dans le domaine de l'animation rurale, surtout en Afrique, consacre de son côté une partie appréciable de ses efforts à l'amélioration de la situation de la femme et à son intégration dans le processus du développement rural.

• *Logement et aménagement urbain*

La demande de logements bon marché dans le monde en développement est forte et la solution de ce problème est étroitement liée aux autres aspects du développement social. L'aide étrangère doit porter sur plusieurs fronts à la fois : financement, assistance technique et recherche. Les coûts de construction et le niveau élevé des taux d'intérêt peuvent facilement rendre même les plus modestes logements inabordables pour les groupes à faible revenu.

Pour faire baisser le coût de la construction, le Royaume-Uni fournit une aide pour le financement de prêts hypothécaires (en 1973 ce pays a souscrit des engagements pour le financement de tels prêts aux Barbades et en Thaïlande). La Commonwealth Development Corporation porte également un intérêt croissant aux projets immobiliers.

Des recherches sont nécessaires pour mettre au point des méthodes qui permettent de construire à bas prix des logements adaptés aux conditions climatiques, matérielles et sociales du pays. Ces méthodes devront utiliser une nombreuse main-d'œuvre et, lorsque cela est possible, des matériaux locaux et exploiter en même temps toutes les possibilités d'économies d'échelle et toutes les ressources inhérentes aux techniques de construction modernes. Il faudrait également entreprendre une recherche sociologique, visant à mettre véritablement les projets de construction de logements à la portée des groupes à faible revenu. L'aide extérieure paraît à cet égard se heurter à des difficultés particulières.

Dans le domaine de la recherche matérielle, les efforts faits au Royaume-Uni ont permis de mettre au point une technique de construction industrielle spécialement adaptée aux besoins des pays en développement : on construit des immeubles rapidement et à bas prix, au moyen de panneaux fabriqués sur le chantier de construction même et non en usine. Le ministère du Développement finance la réalisation d'un projet pilote de construction suivant cette méthode à la périphérie de Djakarta.

La Banque mondiale participe au financement d'importants projets d'aménagement urbain. Elle a par exemple, accordé à la Jamaïque un prêt de 15 millions de dollars destiné à améliorer l'habitat des populations vivant dans les bidonvilles de Kingston. Sont prévus dans le cadre de cette opération : la construction de logements avec l'aide des autochtones eux-mêmes, l'installation de services communautaires essentiels, l'adduction d'eau, l'aménagement d'égouts et l'électrification, la fourniture de conseils techniques. La Banque a de même accordé un crédit de 35 millions de dollars pour contribuer au financement d'un projet d'aménagement urbain à Calcutta, comprenant adduction d'eau, installation de systèmes d'égouts et de drainage, assainissement de l'environnement et construction de logements.

• *Réforme agraire et réinstallation*

Il est difficile pour des donateurs bilatéraux d'intervenir dans des opérations qui impliquent une vaste redistribution de la propriété dans un pays. L'aide pourrait ici prendre la forme de l'octroi de garanties pour les obligations données aux anciens propriétaires à titre d'indemnisation. Jusqu'à présent ni les donateurs bilatéraux ni les organismes d'aide multilatéraux n'ont pris l'initiative d'accorder de semblables garanties, bien qu'ils contribueraient peut-être ainsi à éliminer un important obstacle politique à la réforme agraire.

Les États-Unis fournissent une certaine assistance technique pour la réalisation de programmes de réforme agraire. Le Royaume-Uni de son côté donne aussi bien une aide financière qu'une aide technique destinées par exemple à la réglementation des relations entre propriétaires et métayers et à des programmes de redistribution des terres à de petits agriculteurs. C'est ainsi qu'au Kenya et au Swaziland la consolidation de terres (par exemple en planifiant et en redistribuant de petites unités) permet une exploitation économique et rationnelle et que dans les Caraïbes, au Kenya et au Malawi, on a introduit des cadastres. D'autre part de nombreux pays membres (la Suède en Tunisie et en Zambie, la Suisse au Bhoutan, le Canada au Bangladesh) ont entrepris des programmes de mise en valeur des terres.

La Banque mondiale a accordé un prêt de 40 millions de dollars à la Malaisie pour aider au financement du projet de colonisation des terres de Johore, qui doit permettre de réinstaller 4 400 familles sans terres ou presque (moins de deux acres) en leur fournissant aussi toute l'infrastructure de base.

LA TECHNOLOGIE INTERMEDIAIRE:

une nouvelle approche des problèmes du développement

L'effort d'industrialisation dans les pays en développement — souvent très coûteux sur les plans économique et social — profite essentiellement à une petite minorité vivant dans les grandes villes et ne répond guère aux besoins les plus fondamentaux des communautés rurales. L'utilisation de ce qu'il est convenu d'appeler la technologie « intermédiaire », « peu coûteuse » ou « appropriée » — qui crée sur place des activités nécessitant une main-d'œuvre abondante — peut contribuer à résoudre ce problème qui se pose à la plupart des pays en développement.

Nicolas Jéquier du Centre de développement de l'OCDE présente dans l'article ci-dessous un résumé de certains thèmes soulevés à l'OCDE lors d'un récent séminaire consacré à ce sujet (1).

Apparaissant il y a peu de temps encore comme très marginale, la technologie intermédiaire suscite aujourd'hui un intérêt croissant aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays pauvres. Elle représente une solution de rechange entre les deux extrêmes en matière de stratégie de développement : d'un côté l'importation massive de technologies avancées souvent mal adaptées aux conditions locales, de l'autre le rejet systématique de toute technologie étrangère.

La technologie intermédiaire n'exclut pas l'utilisation de technologies sophistiquées ou à haute intensité de capital lorsque celles-ci sont appropriées. Mais elle essaie de promouvoir en parallèle le développement de projets à haute intensité de main-d'œuvre, relativement simples, qui s'inscrivent harmonieusement dans l'environnement économique et social et qui font appel aux facultés d'invention et d'innovation de la population locale (2).

La culture attelée, récemment introduite dans plusieurs pays d'Afrique tropicale, est un bon exemple de technologie intermédiaire : elle se situe à mi-chemin entre les outils traditionnels comme la houe et les machines modernes, comme le tracteur. La pompe solaire développée par une entreprise française en coopération avec l'Université de Dakar est un cas parmi d'autres de technologie appropriée puisqu'elle capte une source d'énergie particulièrement abondante — celle du soleil — et met ainsi à la disposition des



villages une quantité d'eau très supérieure à celle fournie par un simple puits. Elle va prochainement être employée sur une grande échelle au Mexique. Parmi les technologies *peu coûteuses*, on remarque un système de purification d'eau, développé en Thaïlande, qui utilise des fibres de coco ou la balle de riz comme élément de filtrage.

Bien que le concept de technologie intermédiaire ne soit devenu courant que depuis le début des années soixante-dix, la philosophie qui le sous-tend est beaucoup plus ancienne. En Inde, la promotion d'industries que l'on qualifierait aujourd'hui d'intermédiaires trouve sa racine dans l'idéologie des grands réformateurs sociaux de la fin du siècle dernier et dans la lutte du Mahatma Gandhi contre la domination britannique avant la Seconde guerre mondiale (3). De même l'approche chinoise qui consiste à « marcher sur ses deux jambes » en utilisant aussi bien la technologie moderne que la technologie traditionnelle a son origine dans les idées de Mao Tse Toung.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'expérience industrielle des États-Unis est également très significative et on peut en tirer trois conclusions pour les pays en développement. Tout d'abord, les régions rurales ont joué un rôle essentiel comme centres d'invention et d'innovation (ce qui n'est pas vrai en Europe) : Henry Ford, Cyrus McCormick et Eli Whitney, pour ne citer



La culture attelée (ci-dessous) est un bon exemple de la technologie intermédiaire : elle se situe à mi-chemin entre les outils traditionnels comme la houe (ci-contre) et les machines modernes comme le tracteur.



qu'eux, venaient de familles d'agriculteurs. Deuxièmement, les méthodes de production ont été adaptées à une main-d'œuvre sans qualifications professionnelles et sans traditions artisanales — problème auquel la plupart des pays en voie de développement ont à faire face aujourd'hui. La décentralisation du système politique et social enfin a été un facteur très important pour le maintien au niveau local de l'esprit d'initiative et d'innovation.

L'intérêt que provoque la technologie intermédiaire dans les pays en développement a d'autre part des affinités avec certains courants de pensée contestataires dans le monde industrialisé, et notamment avec les mouvements qui préconisent l'utilisation de technologies « douces » dont l'accent porte sur un meilleur équilibre écologique entre la nature, la technologie et la société.

Le marché

L'appréciation du marché pour une technologie nouvelle est loin d'être simple, et la majorité des échecs en matière d'innovation provient en fait d'erreurs dans ce domaine plutôt que de déficiences techniques. La plupart des praticiens de la technologie intermédiaire se rendent compte de ces difficultés et savent également qu'un besoin même important ne se traduit pas toujours en

une demande bien articulée. Il n'y a évidemment pas de solution infaillible. Une méthode, qui prend beaucoup de temps et qui requiert une profonde connaissance de la culture locale, consiste à amener les villageois eux-mêmes à prendre une part active dans le processus d'innovation en leur demandant de définir leurs besoins prioritaires et en leur offrant le choix entre différentes options techniques. Une autre méthode, sociologiquement plus simple, mais techniquement plus difficile, consiste à mettre au point un choix beaucoup plus important de nouvelles technologies intermédiaires capables de soutenir la comparaison à la fois avec les technologies traditionnelles existantes et avec les technologies les plus modernes. La technologie intermédiaire ne pourra connaître une large diffusion qu'à condition d'être compétitive sur le plan économique et technique et acceptable sur le plan social et culturel.

Les innovateurs

Les divers groupes qui à l'heure actuelle contribuent le plus activement au développement de nouvelles technologies intermédiaires appartiennent en général à l'une des trois catégories suivantes : organismes étatiques ou para-étatiques, universités et institutions sans but lucratif (voir encadré). Ces dernières sont souvent d'origine multinationale. Si l'efficacité de ces divers groupes semble tenir avant tout à la personnalité de leurs fondateurs et à un état d'esprit qui n'est pas sans analogie avec celui du missionnaire, leurs structures institutionnelles n'en ont pas moins une certaine importance. Les universités disposent en général d'un important potentiel technique, mais leur vocation est essentiellement d'ordre éducatif et elles sont axées presque exclusivement sur les technologies les plus modernes.

Les organisations étatiques et para-étatiques disposent généralement de ressources financières importantes et peuvent avoir une influence directe sur la politique gouvernementale, mais elles sont souvent assez lourdes, et leurs liens avec l'administration suscitent une certaine méfiance de la part des populations rurales. Les groupements privés sont peut-être les plus efficaces grâce à leurs

(1) Le compte rendu de cette réunion sera publié au début de 1976. Un rapport préliminaire contenant une synthèse des discussions et un résumé des études de cas est disponible auprès du Centre de développement de l'OCDE, 94, rue Chardon-Lagache - 75016 Paris, sous le titre "Low-cost technology: An inquiry into outstanding policy issues" (version anglaise seulement).

(2) Le livre de E.F. Schumacher, "Small Is Beautiful" Blond and Briggs, Londres 1973, constitue l'étude de base sur la technologie intermédiaire.

(3) L'Institut d'études gandhiennes est un des principaux centres de développement de technologies intermédiaires en Inde.

Les principaux centres de technologie intermédiaire:

Intermediate Technology Development Group Ltd (Londres)
 Brace Research Institute (Ste Anne de Bellevue, Canada)
 Appropriate Technology Cell (New Delhi)
 Planning Research and Action Division (Lucknow, Inde)
 Appropriate Technology Development Unit (Varanasi, Inde)
 Industrial Development Division, Engineering Experiment Station (Atlanta, États-Unis)
 Volunteers in Technical Assistance (Mt. Rainier, États-Unis)
 Division of Microprojects (Eindhoven, Pays-Bas)
 Appropriate Technology Centre (Islamabad, Pakistan)
 Technology Consultancy Centre, University of Science and Technology (Kumasi, Ghana)
 Agricultural Engineering Department, The International Rice Research Institute (Manille, Philippines).

Pour tout renseignement supplémentaire : Centre de développement de l'OCDE, 94, rue Chardon-Lagache 75016 Paris.

DEVELOPPEMENT

contacts avec le monde extérieur et à la flexibilité que donne la petite dimension, mais leur situation financière est souvent très précaire.

...et les entrepreneurs

Comment diffuser le plus largement possible ces technologies mieux adaptées aux besoins des populations rurales ? C'est ici qu'interviennent les entrepreneurs — artisans, petits industriels ou agriculteurs — dont la fonction est de prendre certains risques et de traduire les technologies développées par ces organisations en innovations économiquement et socialement viables. Les entrepreneurs se tournent souvent — pour des raisons sociales, culturelles ou politiques — vers des activités qui sur le plan économique ne sont guère productives. Ceux qui essaient d'innover dans le domaine industriel rencontrent généralement des difficultés insurmontables qui souvent résultent indirectement de l'effort de développement entrepris par l'État. C'est ainsi, par exemple, que toutes les décisions d'investissement doivent être approuvées par les autorités du plan, que les importations de biens d'équipement sont très difficiles et que les subventions accordées aux grandes industries ont pour effet d'éliminer les petites firmes utilisant des technologies indigènes. Le problème, en fait, ne consiste pas tant à stimuler l'esprit d'entreprise — qui existe presque partout — qu'à éviter de le décourager de manière systématique bien qu'involontaire.

La technologie intermédiaire et les pouvoirs publics

L'intérêt croissant que suscite la technologie intermédiaire — aussi bien dans les pays industrialisés qui fournissent l'aide que dans les pays en développement non enrichis par la crise du pétrole — implique nécessairement une certaine coordination avec les politiques nationales de la science, de la technologie et de l'industrie, même si beaucoup de praticiens se montrent quelque peu sceptiques quant au rôle que pourrait jouer l'État dans ce domaine. A ce stade, il est sans doute trop tôt pour définir avec précision une politique en faveur de la technologie appropriée, mais l'on peut néanmoins déjà distinguer certaines de ses grandes lignes.

• *Les systèmes d'information et d'assistance technique aux entreprises.*

L'une des conclusions qui ressortent le plus nettement de la confrontation entre praticiens de la technologie intermédiaire est la nécessité de rendre moins chers et plus efficaces les services d'assistance technique aux petites entreprises mis en place par les gouvernements de nombreux pays en développement. On a en effet constaté qu'ils ne contribuent que de façon très marginale à la diffusion de technologies intermédiaires. En ce qui concerne les services d'information ils sont également très coûteux et de ce fait profitent surtout aux entreprises qui disposent déjà d'un important potentiel technique et industriel.

• *Le système bancaire et les institutions de crédit.*

Dans la plupart des pays en développement, les petites entreprises éprouvent généralement d'énormes difficultés à obtenir des crédits bancaires, ceux-ci étant attribués de préférence à de grandes firmes en apparence plus solvables. Certaines expériences faites en Inde montrent cependant qu'il est possible de changer cet état de choses en établissant un système d'assurance sur les risques de crédit et en faisant mieux connaître aux directeurs de banques et d'autres institutions de crédit les problèmes spécifiques de l'innovation industrielle.

• *Les traditions technologiques locales.*

Dans toutes les régions du monde, les générations successives d'artisans et de paysans ont accumulé un stock immense de connaissance et de savoir-faire. Ces traditions techniques sont



Un jeune garçon prépare des bobines de fil pour tissage à domicile. Il a lui-même construit le rouet à partir d'une vieille roue de bicyclette.

aujourd'hui en voie de disparition rapide, notamment à cause de la concurrence d'industries modernes. Sans vouloir essayer de préserver artificiellement le passé et de transformer les régions rurales des pays en développement en musées de la technique, il est possible et souvent souhaitable d'utiliser ce savoir-faire comme base d'innovations nouvelles : l'art du forgeron de village, par exemple, peut fort bien s'adapter à la fabrication de petites machines pour l'agriculture et celui du potier à la construction de systèmes d'irrigation et d'adduction d'eau.

• *Le rôle de l'enseignement primaire.*

L'université et la grande entreprise sont les deux principaux piliers du système scientifique et technique moderne. De la même manière, le développement d'un système d'innovation dans le domaine de la technologie intermédiaire devrait s'appuyer sur l'école primaire. L'un des objectifs de cette dernière devrait être de donner aux enfants une certaine sensibilité à la technique et de stimuler leur esprit d'invention et d'innovation. A cet égard, les écoles normales où sont formés les instituteurs ont un rôle crucial à jouer.

• *L'importance de la décentralisation et de l'initiative locale.*

Dans les pays en développement, comme d'ailleurs dans beaucoup de pays industrialisés, le système scientifique et technique est très centralisé sur le plan administratif et très concentré sur le plan géographique. Les faits semblent toutefois clairement indiquer que les systèmes décentralisés sont plus favorables à l'innovation et permettent de mieux utiliser l'esprit d'entreprise et l'initiative qui existent à l'échelon local. Dans le domaine de la technologie intermédiaire, la décentralisation serait même une des conditions nécessaires à la réussite. Plutôt que d'essayer de tout coordonner à l'échelle nationale, il faudrait, par conséquent, permettre un plus grand désordre et chercher à promouvoir plutôt que réduire la concurrence et les doubles emplois. S'il doit y avoir une planification dans ce domaine, elle devrait être régionale plutôt que nationale.

La technologie intermédiaire est en passe d'acquiescer de la popularité, et le succès de certaines expériences montre bien quels résultats on peut obtenir. Mais il faut souligner que ces expériences sont encore peu nombreuses et d'envergure assez limitée. En attendre des miracles serait prématuré : les miracles dans ce domaine requièrent beaucoup de temps, et c'est justement le temps qui manque le plus aux pays qui veulent se développer rapidement.

Comment estimer le coût des dommages causés à l'environnement

Considérées isolément, les dépenses entraînées par l'installation d'équipements antipollution et, d'une manière générale, par l'application de mesures destinées à protéger l'environnement, peuvent paraître prohibitives.

Comparées aux coûts qu'aurait à supporter la société si elle s'abstenait d'agir dans ce domaine, ces dépenses prennent au contraire leur juste proportion.

La Direction de l'environnement de l'OCDE a mené dans le domaine de l'évaluation monétaire des dommages causés à l'environnement d'importants travaux (1) dont les conclusions les plus significatives sont résumées ci-dessous.

(1) *Un ouvrage a été récemment publié sur le sujet : Les coûts des dommages causés à l'environnement, OCDE Paris 1974. Voir également Problèmes d'économie de l'environnement,*

Une tâche nécessaire ...

Une quantification directe des effets physiques ou même psychiques est nécessairement à la base de toute évaluation

OCDE Paris 1972. Un manuel technique sur les fonctions des dommages, à l'attention des « décideurs » en matière d'environnement, est en cours d'élaboration.



ENVIRONNEMENT

des dommages causés à l'environnement. Il s'agit par exemple de déterminer le nombre de personnes gênées par un niveau de bruit donné ou souffrant d'affections des voies respiratoires en raison de la pollution atmosphérique. Ce sont les fonctions dites *non monétaires des dommages*.

Si celles-ci constituent le fondement même d'une évaluation quantitative des dommages, elles n'en restent pas moins d'un usage limité en tant que telles et doivent être considérées seulement comme une première étape. Les dommages causés à l'environnement sont en effet très variés. Par exemple, une autoroute entraîne une pollution atmosphérique, une pollution des eaux par ruissellement, du bruit, des dommages esthétiques, écologiques, etc. Comment comparer ces différentes nuisances entre elles ? Comment les comparer au coût des mesures qui peuvent les réduire ou les supprimer ? La solution : procéder à une évaluation monétaire des dommages c'est-à-dire calculer les *coûts* que ces dommages entraînent pour la collectivité.

L'évaluation monétaire permet de comparer plusieurs projets, et de choisir le meilleur — en l'occurrence le moins mauvais pour l'environnement. Autre avantage : on peut, grâce à elle, déterminer jusqu'où il convient d'aller dans la lutte contre la pollution. Car dans beaucoup de cas, la « dépollution » absolue n'est pas plus souhaitable que la pollution sans frein : elle a un coût, qui doit être comparé avec celui des dommages causés par la pollution. C'est également par le biais d'évaluations économiques que l'on est en mesure de fixer aussi bien les *normes d'environnement* qui assurent le plus grand avantage collectif que, le cas échéant, des taux de *redevance de pollution*, qui permettent d'atteindre de tels objectifs. D'autre part, lorsqu'on utilise des systèmes d'*indemnisation des dommages*, l'évaluation monétaire est également, pour des raisons évidentes, très précieuse.

Cela étant, par quels moyens peut-on procéder à ce type d'évaluation ?

... mais difficile

Le dommage monétaire peut être défini comme la somme d'argent nécessaire pour compenser ceux qui ont subi un préjudice. Pour l'estimer, il convient de distinguer deux catégories de dommages, entraînant soit des pertes financières, soit des pertes d'aménité.

Par *perte financière*, on entend les dépenses dues à la détérioration de l'environnement. Il s'agit de pertes économiques plus ou moins directement saisissables.

En ce qui concerne les coûts de la pollution atmosphérique ils ont déjà fait

l'objet d'importantes études. Les résultats de ces estimations ne sont pas toujours convergents et tous ne retiennent pas les mêmes catégories de dommages mais l'on distingue en général les pertes financières directes et les pertes financières indirectes.

Les pertes directes comprennent les dommages causés aux matériaux exposés à la pollution : détérioration des vernis et peintures, des bâtiments, corrosion des matériaux, etc. Les coûts de nettoyage, de réparation ou de remplacement don-

nent une estimation monétaire directe des dommages. A ces pertes, il faut ajouter les éventuels dommages à la végétation notamment la détérioration des récoltes. Les effets sur la santé sont plus difficiles à saisir : comment par exemple déterminer la relation exacte entre la pollution atmosphérique et les différents types de maladie ? Lorsque ces relations seront connues, les dépenses médicales entraînées par ces affections spécifiques serviront de base à l'évaluation monétaire. Les pertes financières indirectes comportent notamment les pertes de rendement au travail (absence due à la maladie) ou même les pertes économiques dues à une mortalité prématurée.

Les *pertes d'aménité*, parfois appelées pertes « intangibles » ou encore « coûts psychologiques » recouvrent l'ensemble des pertes autres que financières : souffrance, désagréments esthétiques, gêne acoustique, diminution des possibilités de loisirs (chasse, pêche), etc.

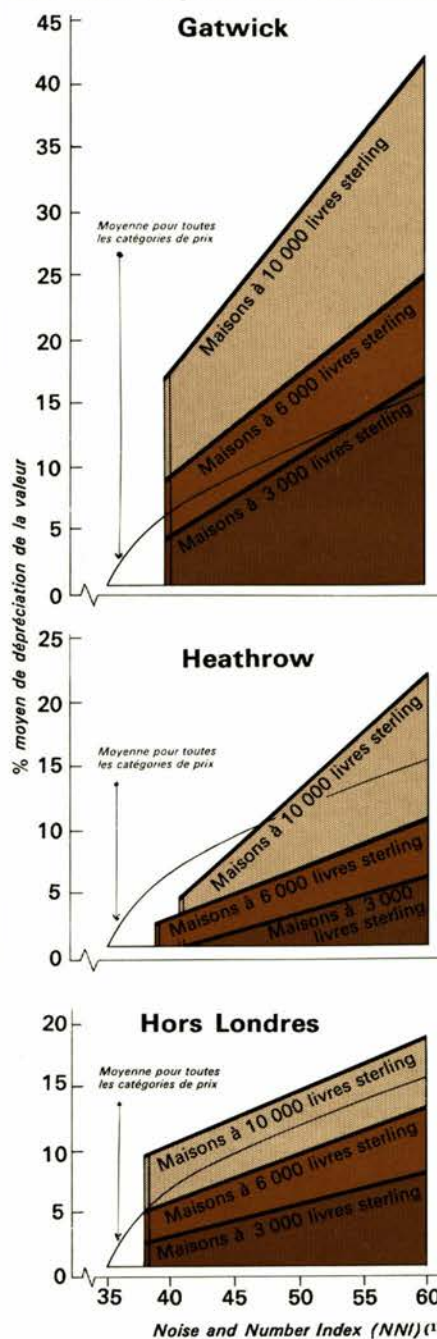
Appréier, en termes monétaires, des éléments subjectifs et aussi peu tangibles est sans aucun doute une entreprise difficile mais elle est nécessaire et pas toujours impossible. C'est ainsi que l'on a essayé d'évaluer la gêne due au bruit autour des aéroports par le biais de la baisse de valeurs des propriétés riveraines et à partir des dépenses nécessaires à l'isolation acoustique des logements. Quant à la pollution de l'eau, il est possible d'estimer ses effets sur le plan récréatif en reliant la perte d'aménité à la diminution de la demande pour une ressource ou une activité spécifique. Exemple : l'évolution du nombre d'utilisateurs d'un plan d'eau selon son degré de pollution.

Si l'évaluation monétaire des dommages causés à l'environnement constitue un outil de décision privilégié, bien que non exclusif, elle comporte aussi de nombreuses incertitudes liées notamment aux pertes d'aménité.

Mais, même si elle n'est pas précise, l'estimation monétaire peut être utile. Un exemple : on envisage un projet qui aura des conséquences bénéfiques pour l'environnement. On désire comparer l'avantage attendu au coût de la réalisation du projet. Dans ce cas, une estimation de l'avantage que l'on sait inférieure à la « réalité » et qui est supérieure au coût de la réalisation du projet a la même valeur qu'une estimation précise puisque bien qu'erronée elle conduit à la même conclusion : faire le projet.

Les politiques actuelles de l'environnement sont encore souvent fondées sur des données purement qualitatives et peu sûres. Une connaissance plus approfondie et plus exacte des fonctions non monétaires, puis une meilleure évaluation des fonctions monétaires permettront d'améliorer la prise de décision.

Dépréciation du prix des maisons en fonction de leur exposition au bruit



(1) Noise and number index, indice dont le but est de prévoir la gêne due au bruit des avions. Elle est fonction du niveau de bruit de pointe et du nombre d'avions entendus pendant une certaine période de la journée.

Qualité de la vie urbaine et limitation de la circulation

“On vit vraiment mieux en ville lorsqu'on limite la circulation. Cela à condition que les dispositions nécessaires soient prises pour assurer la mobilité des travailleurs et des résidents et la distribution des marchandises.”



C'est là l'une des conclusions qui se sont dégagées de la conférence de l'OCDE, tenue à Paris au mois d'avril, sur la qualité de la vie urbaine et la limitation de la circulation (1). Ouverte par Ingrid Leodolter, ministre autrichien de la Santé et de l'Environnement, et présidée par le professeur G. Scimemi de l'Université de Rome, la conférence, qui avait rassemblé près de 300 délégués venus de 23 pays, a également approuvé l'application de mesures limitant la circulation des voitures particulières et des véhicules de livraison aux endroits et aux moments où les encombrements sont fréquents, sérieux et coûteux.

L'enquête réalisée par l'OCDE dans 300 villes de 100 000 habitants ou plus laissait déjà prévoir en gros, les idées qui allaient se dégager de la conférence en matière de politique des transports urbains. Il ressort des réponses au questionnaire que les municipalités, qui comptaient jusque-là avant tout sur des restrictions de stationnement et la création de zones réservées aux piétons pour limiter la circulation, complètent de plus en plus ces techniques par des mesures qui assurent la priorité aux autobus et par d'autres dispositions qui favorisent les transports en commun et qui peuvent par conséquent, de l'avis de la Conférence, contribuer à améliorer l'environnement.

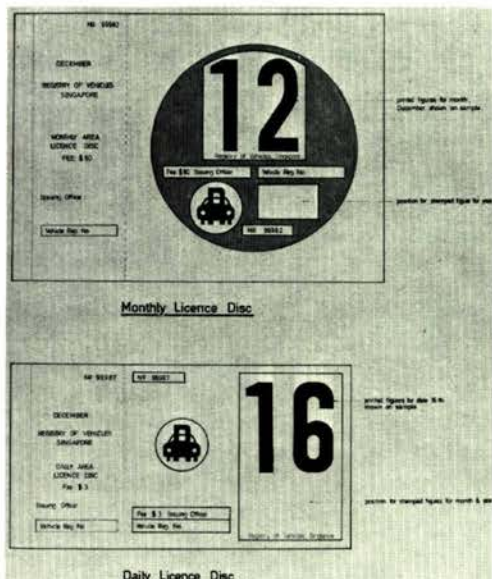
Lors de la conférence même, les exposés des délégués sur la politique de leur pays et les études de cas réalisés dans sept villes — Besançon, Bologne,

(1) On publiera prochainement sous le titre « Compte rendu de la conférence de l'OCDE sur la qualité de la vie urbaine et la limitation de la circulation » les conclusions de la conférence, les études de cas portant sur sept villes et le résumé des sessions spécialisées consacrées à des questions économiques et énergétiques plus larges, aux transports semi-collectifs et aux politiques à l'égard des cyclistes et des piétons.

Sanction par le temps... : à Nottingham un système de signalisation créa d'ici à la fin de l'année des encombrements « volontaires » pour dissuader l'automobiliste d'aller dans le centre-ville.

Munich, Nagoya, Nottingham, Singapour et Uppsala — ont donné la même image de la situation, de façon plus approfondie. C'est ainsi qu'à Nagoya trente lignes d'autobus différentes parcourent 62 km de couloirs tandis qu'à Uppsala et à Besançon certaines rues sont réservées aux autobus, ce qui permet aux moyens de transport en commun de pénétrer dans des quartiers du centre-ville interdits aux voitures. Nagoya a d'autre part — plus que toute autre ville — utilisé des techniques destinées à protéger les quartiers résidentiels de

...et sanction par le coût : à Singapour un système de permis supplémentaires obligatoires a été introduit pour limiter la circulation dans le centre.



la circulation de transit. Profitant de l'expérience de villes comme Brême et Göteborg, les spécialistes japonais de la circulation ont réussi à préserver de cette nuisance environ 100 km² de Nagoya : ils ont fait installer des panneaux d'interdiction d'accès, des sens uniques et de courtes sections de rues piétonnes.

Pénaliser par le temps ou par le coût ?

Ce genre de mesures peut cependant avoir pour seul effet de *déplacer* la circulation. C'est pourquoi certaines villes s'efforcent actuellement de mettre au point des techniques susceptibles de la *réduire* dans de vastes zones afin d'éviter que les autobus ne se trouvent pris dans des encombrements. A Nottingham, par exemple, on va mettre en place un système de signalisation pour limiter le nombre de voitures qui entrent dans le centre. La ville de Singapour est de son côté en train de mettre en place un système de permis

« supplémentaires », c'est-à-dire des permis délivrés contre le paiement d'une charge spéciale autorisant des véhicules à entrer dans le centre-ville. Il sera assorti d'une hausse du prix du stationnement afin de rendre plus coûteux les déplacements en automobile vers le centre. L'installation de parkings desservis par des autobus express et l'exemption des charges accordée aux automobiles transportant au moins quatre personnes permettront aux habitants de se rendre à leur travail normalement malgré la diminution du nombre de véhicules en circulation.

Les dispositions retenues à Nottingham, qui doivent entrer en application avant la fin de l'année consistent à prendre des sanctions de *temps* qui seront ressenties aussi lourdement par tous les automobilistes. Le système de Singapour, qui entre tout juste en vigueur, repose par contre sur des sanctions de *coût*, qui pèseront inévitablement plus sur les automobilistes pauvres que sur les riches. Les participants à la conférence se sont interrogés sur l'équité de ce système de restriction par le prix. Un représentant de Singapour a répondu que son gouvernement avait soigneusement étudié le problème et était parvenu à la conclusion que la limitation par les prix était la seule ayant une chance réelle d'être efficace. Il a fait remarquer d'autre part qu'aucune exception ne serait accordée que ce soit pour des médecins, des diplomates ou des ministres. Parmi les sept villes étudiées, Singapour est la seule à envisager également de freiner l'augmentation du nombre de voitures particulières.

Améliorer la mobilité

Les dispositions prises pour limiter la circulation s'accompagnent partout de mesures destinées à améliorer la mobilité par d'autres moyens. C'est ainsi que Nottingham et Besançon ont mis en service de nouvelles lignes d'autobus dans le centre-ville pour relier les gares et les zones de stationnement aux principales rues commerçantes. Ces deux villes ont également augmenté en nombre leur parc d'autobus afin d'améliorer la fréquence des passages. A Bologne, les transports sont gratuits aux heures de pointe. Les autorités de Singapour sont en train d'installer des parcs de stationnement pour permettre aux propriétaires de 10 000 voitures de se garer aux abords de la zone réglementée et d'achever leur trajet en autobus express.

On met actuellement en place, à titre d'expériences, de nouveaux types de transports publics dits « transports semi-collectifs », qui assurent un service plus personnalisé que les autobus municipaux. Il s'agit en particulier de remplacer ces derniers le soir et le week-end par

*Besançon : le soir et le week-end les taxis collectifs prennent le relais des autobus municipaux.
Bologne : les transports publics sont gratuits aux heures de pointe.*



des taxis collectifs comme on le fait déjà à Besançon et à Munich. D'autres expériences sont en cours ailleurs; par exemple des services à la demande assurés par des voitures collectives qui transportent leurs voyageurs de porte à porte et des services qui aident les gens à entrer en contact avec leurs voisins pour aller au travail dans la même voiture ce qui permet de réduire la circulation des automobiles en mieux les utilisant.

Les autres formes de transport ne sont pas pour autant négligées. A Nagoya, on a créé un réseau de voies cyclables de 284 km et à Västerås, en Suède, un système complexe de voies réservées aux piétons et aux cyclistes, séparées de la chaussée, couvre l'ensemble de la ville, ce qui a entraîné une utilisation accrue des véhicules à deux roues.

Contrairement à ce que l'on pourrait s'imaginer, la mise en place de mesures destinées à limiter la circulation d'automobiles ne semble pas réservée aux villes qui ont un taux de motorisation très élevé. C'est ainsi que Singapour, Nottingham et Besançon poursuivent des objectifs similaires, bien que le

nombre d'habitants par voiture soit respectivement de 15, de 5 et de 3. Cela s'explique par le fait que les embouteillages, le déclin des services de transit, les accidents de la circulation et la pollution posent de graves problèmes quel que soit le stade où se trouve le développement de la motorisation d'une ville.

Les études de cas présentées lors de la Conférence ont montré que des mesures visant à limiter la circulation sont prises dans des villes de dimensions très différentes : Nagoya (2,3 millions d'habitants) Singapour (1,5), Nottingham (548 000) et Uppsala (105 000).

Réalisation rapide et bon marché

Les ministres de l'Environnement de l'OCDE ont, dans une recommandation du mois de novembre 1974, souligné l'importance de politiques qui comprennent des mesures peu coûteuses et susceptibles d'être mises en œuvre rapidement. C'est pourquoi la conférence n'a pas étudié des programmes à long terme

d'infrastructures urbaines dont le coût peut atteindre des centaines de millions de dollars. Par contre, les mesures adoptées par exemple à Nagoya pour protéger les résidents des dangers et du bruit provenant de la circulation de transit coûtent environ 30 000 dollars par kilomètre carré. Le programme de quatre ans destiné à limiter dans l'ensemble de l'agglomération les perturbations dues à la circulation et à améliorer les transports publics coûtera de son côté 28,8 millions de dollars.

A Besançon, l'aménagement de vastes zones réservées aux piétons, les améliorations apportées à l'itinéraire de dégagement qui contourne le centre-ville, la mise en service d'autobus supplémentaires et l'installation d'un nouveau dépôt d'autobus représentent une dépense de 7,7 millions de dollars. A Uppsala, 119 083 dollars ont été consacrés à la réorganisation de la circulation pour protéger l'environnement, et la ville de Nottingham dépense chaque année 217 013 dollars pour améliorer les services d'autobus.

L'application d'une politique de limitation de la circulation commence en général dans l'année qui suit la décision initiale et s'étale ensuite sur trois ou quatre ans. Mais à Besançon les choses sont allées plus vite. La nouvelle politique annoncée en janvier 1973 était déjà en grande partie appliquée en octobre 1974. A Singapour et à Nottingham on a de la même façon veillé à mettre rapidement à exécution les décisions.

Les études de cas sur la limitation de la circulation montrent comment cette nouvelle conception de la mobilité s'articule avec d'autres objectifs politiques des pouvoirs publics, notamment l'amélioration de l'environnement et les économies d'énergie; elles rendent compte également de la réaction des personnes touchées par les décisions.

S'il est de toute évidence trop tôt pour déterminer quelles sont les économies d'énergie qui résultent directement de la limitation de la circulation, les sondages effectués à Uppsala ne laissent aucun doute sur le sentiment des habitants dans cette ville. Après la mise en place des mesures assurant la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux autobus, 63% des habitants et usagers du centre-ville se sont déclarés très ou assez satisfaits de ces changements, tandis que 79% des passagers d'autobus, 67% des cyclistes et, ce qui est peut-être plus surprenant, 54% des automobilistes s'y déclaraient également favorables.

Conséquences

Les nouvelles dispositions ont eu certains avantages tangibles. C'est ainsi qu'à Nagoya, l'instauration de « cellules de circulation » visant à protéger plus de 100 km² de la ville du danger

ENVIRONNEMENT

et des nuisances créées par la circulation de transit, a fait baisser de 43% le nombre des décès dans les cellules protégées et sur les voies environnantes. Le bruit à l'intérieur de ces secteurs a diminué en moyenne de 3 décibels.

La contrepartie apparaît dans des villes comme Nottingham, où les nouveaux services d'autobus des quartiers centraux transportent jusqu'à 100 000 personnes par semaine, et à Besançon, où l'on a enregistré une augmentation de 31% du nombre des voyageurs dans les trois mois qui ont suivi l'entrée en vigueur totale des nouvelles dispositions.

Une nouvelle politique exige souvent de nouvelles méthodes d'administration. C'est ainsi qu'à Nagoya, la nouvelle politique a été élaborée par une commission — composée de conseillers et d'ingénieurs attachés au préfet de police — spécialement chargée d'aménager la circulation. A Singapour, un comité d'action pour la circulation routière a été chargé d'élaborer et d'appliquer la nouvelle politique. Dans ces deux cas comme ailleurs, on a mis l'accent sur la création de groupes de gestion dotés d'une mission précise pour surmonter les divisions qui existent entre les différents départements.

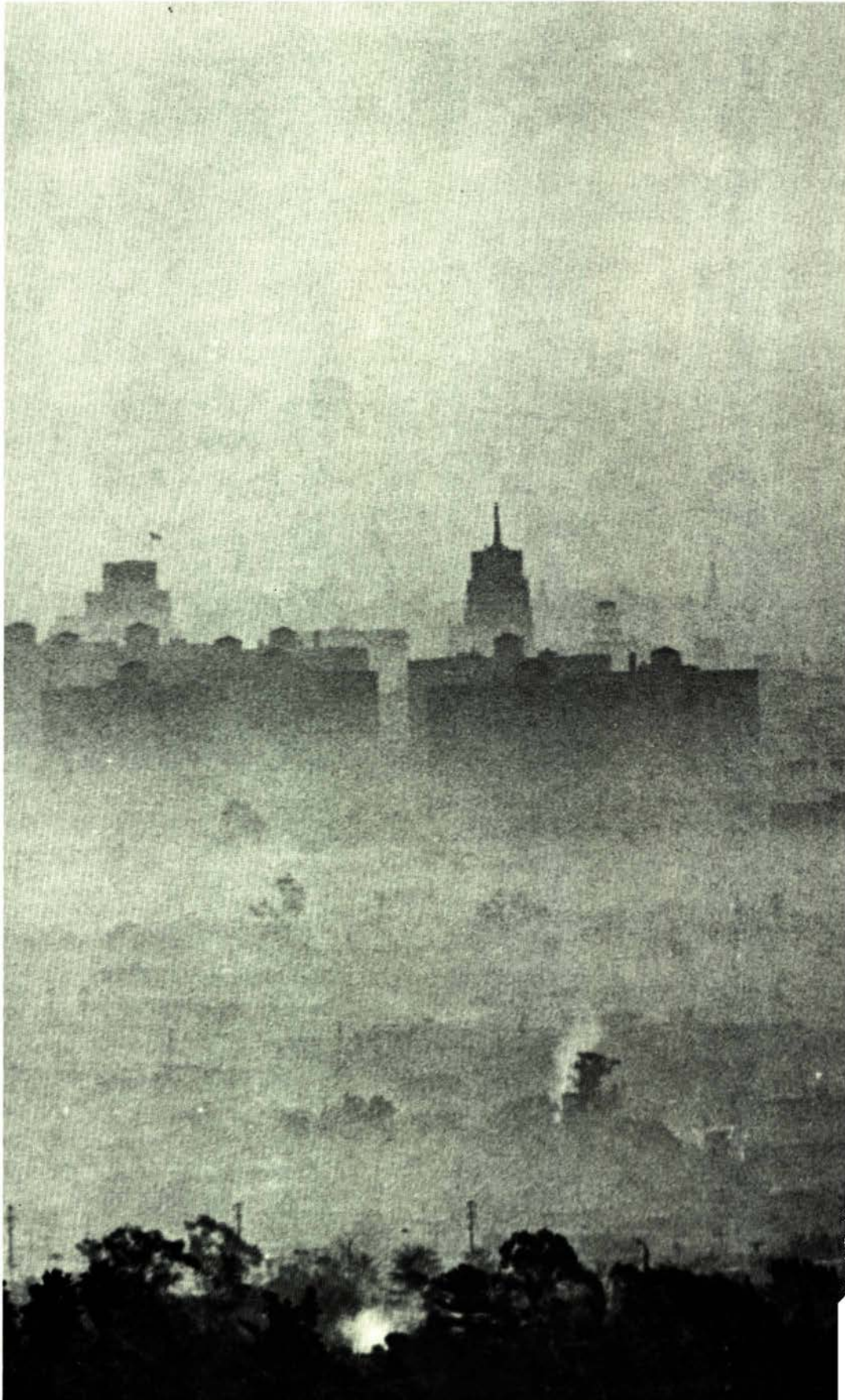
Des mesures de ce genre, destinées à limiter l'utilisation de voitures privées dans les villes et à améliorer le service fourni par d'autres moyens de transport, auraient-elles des effets importants sur la production et l'emploi au niveau national? Les discussions qui ont eu lieu pendant la Conférence indiquent que, tout bien considéré, ce ne serait pas le cas. La baisse globale de la demande de voitures particulières serait probablement limitée, notamment pour la raison que les dispositions de ce genre ne seraient appliquées que dans des villes d'une certaine taille où les problèmes sont graves. Elles toucheraient par conséquent seulement une certaine proportion des voitures (les villes de plus de 100 000 habitants n'ont dans les pays de l'OCDE que 20% à 50% des voitures existantes).

D'autre part, ces dispositions contribueront également à économiser l'énergie. Les véhicules à moteur privés consomment en effet plus de carburant que la plupart d'autres moyens de transport (publics, semi-collectifs, etc.).

L'une des principales tâches pour l'avenir sera d'évaluer et de diffuser l'expérience acquise dans l'application de mesures, par exemple la planification des encombrements et le système de licences supplémentaires qui commencent à peine à passer de la théorie à la pratique. Convenir que la qualité de la vie urbaine s'améliore avec une diminution de la circulation est une chose, faire entrer cette nouvelle politique dans la vie de tous les jours en est une autre.

Le smog photochimique a été observé pour la première fois il y a trente ans à Los Angeles.

Le « smog »



photochimique »

L'apparition de plus en plus fréquente du smog photochimique est devenue un sujet de préoccupation qui concerne, au moins de façon potentielle, la quasi-totalité des pays de l'OCDE. La raison en est double : près de 86 % de l'énergie utilisée dans le monde sont consommés dans la bande située entre le 30° et le 60° degré de latitude nord; les paramètres météorologiques favorables à la formation d'oxydants et par conséquent du smog — stabilité atmosphérique, forte insolation et vents de faible vitesse notamment — sont réunis périodiquement dans la plupart de ces régions.

« La pollution atmosphérique par les oxydants photochimiques », rapport qui sera publié sous peu par l'OCDE, présente pour la première fois sur une base comparable l'expérience de trois pays Membres confrontés à ce problème : l'Australie, les Etats-Unis et le Japon. Les principaux points en sont présentés ci-dessous. Le Groupe sectoriel sur la gestion de l'air de la Direction de l'environnement a pour objectif d'étendre cette première étude à l'Europe et au Canada.

La connaissance que l'on a de la pollution photochimique de l'air et de son contrôle est actuellement insuffisante et c'est pourquoi une analyse comparative de l'expérience acquise par les pays souffrant de ce problème fournit des renseignements extrêmement précieux. Les trois pays « pilotes » de l'OCDE ont décrit leur expérience nationale dans des études de cas qui permettent de réunir, d'analyser et d'évaluer toutes les données existantes sur la formation et le contrôle du smog photochimique. Ceci dans le but d'aider tous les pays Membres à identifier ce phénomène et à mettre en œuvre les mesures de contrôle appropriées.

Le "smog photochimique" qu'est-ce ? Quels en sont les effets ?

Observé pour la première fois à Los Angeles en 1944, le smog photochimique est un type de pollution de l'air tout à fait différent du smog qui se produit, surtout pendant l'hiver, dans des conditions de brouillard résultant des émissions de fumée et d'oxydes de soufre et qui, en 1952, a causé des milliers de morts à Londres.

Le smog photochimique, en revanche, comprend un certain nombre de composés toxiques dont l'ozone, le dioxyde d'azote, le nitrate de peroxyacétyl et de petites particules solides. En raison de certaines de leurs propriétés chimiques, ces composants sont souvent désignés sous le nom d'oxydants. Ils se forment dans l'atmosphère sous l'effet des réactions qui se produisent entre certains composés organiques, tels que les hydrocarbures et les oxydes d'azote. Parce qu'ils ne sont pas émis directement par une source, les composants du smog sont dénommés polluants secondaires tandis que les hydrocarbures et les oxydes d'azote sont des polluants primaires souvent appelés précurseurs du smog photochimique. La plupart des réactions qui interviennent dans la formation du smog ne se produisent qu'en présence directe de la lumière solaire, ce qui fait que ces smogs sont plus graves pendant les mois chauds.

Les principaux effets du smog photochimique sur l'homme se traduisent par une irritation des yeux et de la gorge, des attaques plus fréquentes chez les asthmatiques et une diminution de l'efficacité fonctionnelle des poumons. Les polluants photochimiques de l'air causent également des dommages à la végétation, altèrent les couleurs des tissus, attaquent les produits à base de caoutchouc et réduisent la visibilité.

Les effets observés pour la première fois à Los Angeles concernaient des dommages à la végétation et une réduction de la visibilité; peu après, l'irritation oculaire est devenue une affection courante dans cette ville. Le même genre de dommages a été noté au début des années cinquante à New York et dans la région de San Francisco.

Au Japon, on a considéré pour la première fois en 1970 que les oxydants avaient provoqué des dommages à la santé, bien que des concentrations importantes aient été enregistrées les années précédentes. Des élèves d'une école secondaire ont en effet présenté diverses affections physiques : irritation oculaire, maux et constrictions de la gorge, oppression thoracique et, dans les cas les plus graves, engourdissement des membres. On n'est pas certain cependant que ces deux derniers symptômes aient été causés par des polluants photochimiques. Cet incident a été suivi de nombreux autres du même genre aussi bien à Tokyo et dans ses environs que dans d'autres grandes agglomérations.

En novembre 1971, on a signalé à Sydney des dommages importants causés à la végétation et une visibilité considérablement réduite en même temps que des niveaux élevés d'oxydants. De fortes concentrations d'ozone ainsi que d'autres manifestations de la pollution par les oxydants ont été observées récemment ailleurs, et notamment en Allemagne, au Canada, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.

Comment se propage-t-il ?

Lorsqu'ils ont été identifiés pour la première fois, les dommages causés par le smog photochimique avaient essentiellement un caractère local et étaient limités au voisinage immédiat des grandes villes industrielles. A présent, ils s'étendent également aux régions rurales où ils sont transportés par les vents locaux. Toutefois, dans certaines régions, aux Pays-Bas par exemple, la proximité relative de centres urbains et de zones hautement industrialisées ne peut être la cause principale des concentrations élevées d'oxydants enregistrées par les stations implantées loin des villes. Ici, il faut plutôt supposer que ce sont les précurseurs (hydrocarbures, oxydes d'azote) qui sont transportés depuis les principales régions d'émission et sont disséminés sur de grandes étendues.

Le contrôle des polluants primaires repose sur l'hypothèse que les concentrations dans l'atmosphère diminueront proportionnellement à la réduction des émissions. Malheureusement, les relations complexes qui existent entre les polluants secondaires, ou oxydants, et leurs précurseurs primaires rendent cette théorie moins certaine.

Les stratégies de lutte contre les oxydants visent à réduire soit les oxydes d'azote, soit les hydrocarbures, soit les deux à la fois. En raison des dépenses qu'implique la réduction de ces émissions, il faut éviter tout contrôle excessif ou inutile. En même temps, dix ans ou davantage sont souvent nécessaires à l'adoption de mesures antipollution appropriées. Dans l'intervalle, le problème peut s'aggraver considérablement; les effets sur la santé et l'agriculture pourraient entraîner des répercussions humaines, économiques et/ou politiques importantes. En outre, si une décision erronée ou inefficace est prise en matière de contrôle, il faudra cinq ans ou plus avant de s'en apercevoir. Il s'ensuit que l'identification dans les meilleurs

ENVIRONNEMENT

délais d'un problème d'oxydants, le choix adéquat de la stratégie de contrôle et la mise en vigueur rapide de cette stratégie jouent un rôle capital.

Quelles mesures ont été prises pour combattre le smog photochimique ?

Les politiques antipollution mises au point dans les trois pays pilotes sont fonction du degré et de la fréquence des effets nuisibles et des sources principales d'émission de précurseurs. La prise de conscience de plus en plus vive du problème du smog s'est traduite par un raccourcissement progressif du délai séparant l'apparition des effets nuisibles de la mise au point de mesures destinées à les combattre.

On s'efforce actuellement de formuler des prévisions plus fiables quant à la probabilité d'une aggravation du smog photochimique là où il existe déjà et quant à son apparition dans les régions qui n'ont pas encore eu à en souffrir. Les politiques sont constamment révisées pour tenir compte des progrès des connaissances réalisées dans ce domaine.

Aux États-Unis, les politiques antipollution ont d'abord été élaborées au niveau de la ville mais à mesure que la cause et l'importance du problème se précisaient, les gouvernements des États, puis le gouvernement fédéral ont commencé à appliquer des mesures de contrôle. Dans l'ignorance des causes de ce phénomène, on s'est surtout attaché au début à contrôler les émissions de dioxyde de soufre, de fumées et d'autres particules solides. Ce n'est que lorsqu'il fût démontré que la pollution photochimique de l'air résultait de la réaction des oxydes d'azote et des hydrocarbures que des politiques antipollution ont pu être élaborées sur une base plus rationnelle.

Pour empêcher que se créent des niveaux non souhaitables de pollution de l'air par des oxydants photochimiques, il est nécessaire de réduire la concentration ambiante des précurseurs. Les mesures pour ce faire sont en général fondées sur des réglementations ou des normes relatives aux émissions.

Il est important de noter que le caractère temporaire et en général peu fréquent de la pollution photochimique permet d'envisager un certain nombre de mesures semblables à celles utilisées dans les situations de pointe graves pour d'autres types de pollution. Il s'agit de mesures intervenant non pas au niveau de l'émission elle-même, mais au niveau de l'activité génératrice de pollution : par exemple réduire ou arrêter totalement la production en ce qui concerne les installations fixes et, pour les véhicules à moteur, interdire la circulation dans des zones spécifiques où pourra se présenter quelques heures plus tard une situation de pollution de l'air par des oxydants photochimiques.

Que coûte la lutte contre le smog photochimique ?

Le coût de la lutte contre la pollution comprend le coût de la mise en œuvre des mesures antipollution et le coût des mesures de lutte proprement dites. La première catégorie couvre les coûts des études et recherches, de planification, de surveillance et d'application de la réglementation nécessaire pour atteindre les objectifs et les normes d'environnement; la deuxième, qui est la plus importante, correspond au coût des moyens techniques pour réduire la pollution.

En ce qui concerne le coût de mise en œuvre des politiques antipollution aux États-Unis, aucune évaluation fiable n'a été établie pour la lutte contre les oxydants, mais on dispose d'estimations très détaillées des coûts imputés au gouvernement fédéral concernant tous les polluants de l'air. En 1972, ces coûts ont dépassé 250 millions de dollars, ce qui représente 0,02 % du PIB.

Au Japon, le coût de mise en œuvre des mesures de lutte contre les oxydants à la charge du gouvernement national, s'est élevé en 1972 à 3,6 milliards de yen (1,1 milliards pour les dépenses administratives et 2,5 pour les études et recherches), soit à 0,003 % du PNB (1).

En ce qui concerne la deuxième catégorie de coûts, c'est-à-dire les coûts des mesures antipollution proprement dites, les données chiffrées ne sont guère meilleures. On dispose, pour les États-Unis, d'évaluations du coût des mesures de lutte contre la pollution de l'air en général, à savoir, 2,4 milliards de dollars pour 1972 et 4 milliards de dollars environ pour 1973 correspondant respectivement à 0,2 % et à 0,3 % du PIB.

Une fraction seulement de ces sommes est consacrée à lutter contre les émissions des oxydants. Cette lutte vise principalement les émissions d'hydrocarbures, en particulier celles qui proviennent des véhicules à moteur, des cuves de stockage, des régénérateurs à catalyse, des raffineries et de l'évaporation de solvants.

Le coût annuel de la lutte contre les émissions des véhicules à moteur qui résulte des caractéristiques agréées par le gouvernement fédéral, a été évalué à 1,9 milliard de dollars pour 1973. Ce coût concerne la lutte contre les hydrocarbures et le monoxyde de carbone et, à un degré moindre, les oxydes d'azote. Étant donné que la lutte contre les émissions des hydrocarbures s'accompagne inévitablement de la lutte contre les émissions de monoxyde de carbone, on suppose que le coût de la lutte contre les émissions d'hydrocarbures représente 50 % environ du coût total de la lutte contre les émissions des véhicules à moteur, c'est-à-dire, 0,5 milliard de dollars pour 1972 et 1,1 milliard de dollars pour 1973.

Le coût de réduction des émissions d'hydrocarbures provenant des raffineries a été évalué à 20 % environ du coût total de la lutte contre la pollution occasionnée par les raffineries, c'est-à-dire 14,6 millions de dollars par an. On ne dispose d'aucune évaluation fiable du coût de la lutte contre les émissions de solvants.

On ne possède pas non plus d'estimations concernant le coût de la lutte contre les hydrocarbures au Japon. Celles dont on dispose concernent le coût de la lutte contre les oxydes d'azote et encore n'ont-elles pas été calculées de façon précise. Quelques estimations existent toutefois : le coût de modification des chaudières s'élèverait à lui seul à 40 milliards de yen; le coût de la lutte contre les émissions d'hydrocarbures et d'oxydes d'azote par les véhicules modèle 73 se situerait entre 3 000 et 20 000 yen par véhicule, selon la cylindrée. Le coût du contrôle des véhicules de petite cylindrée (1 000 cc) est trois à quatre fois moins élevé que celui des véhicules de 2 000 cc.

Les renseignements sur le coût de la lutte contre la pollution en Australie sont également peu nombreux. On estime cependant à 30 millions de dollars australiens (2) en 1974 le coût annuel de réduction du niveau de pollution résultant du contrôle des émissions des véhicules à moteur. Il ira en augmentant les années suivantes. Cette évaluation est calculée sur la base de 600 000 véhicules et de 50 dollars australiens par véhicule, somme empruntée à l'expérience américaine.

* * *

Les politiques de lutte contre les oxydants en vigueur dans chacun des pays pilotes ont pour objectif de réduire les concentrations de ceux-ci à des niveaux acceptables des points de vue santé et environnement. On prévoit que ce résultat sera atteint et également que d'autres conséquences s'ensuivront. Le coût qui en résultera pour les collectivités représente une fraction

(1) 100 yen = 0,34 dollars E.U. et 1,38 FF.

(2) 1 dollar australien = 1,50 dollar E.U. et 6 FF.

importante du coût total des mesures de lutte contre toute forme de pollution. Jusqu'à présent, toutefois, la mise en place de ces mesures n'a pas eu de conséquences néfastes importantes ou générales sur le plan économique. Aux États-Unis, des protestations affirmant que des difficultés économiques découleront du maintien de certaines stratégies de contrôle ont été adressées à l'Agence pour la protection de l'environnement après la promulgation du plan d'application dans quelques États. Certaines stratégies antipollution pourraient certainement entraîner des bouleversements considérables sur le plan social. Mais, à ce jour, aucun gouvernement n'a appliqué une politique qui provoquerait de telles perturbations.

Les politiques antipollution à long terme qui impliquent une

modification des comportements et de l'évolution sociale peuvent avoir des effets économiques favorables. La planification de l'utilisation des sols et l'emploi plus généralisé des transports en commun sont deux moyens qui permettent de contrôler les oxydants.

Il est enfin évident que le contrôle des précurseurs des oxydants ne peut être isolé des autres exigences dans les domaines social, économique et technologique. La gestion des ressources et les économies d'énergie en particulier affecteront probablement le type d'industries et de véhicules qui seront utilisés à l'avenir. Il est nécessaire d'élaborer des stratégies de lutte contre les oxydants qui tiennent compte de ces changements.

METHODES DE LUTTE

Contrôle des émissions d'hydrocarbures et d'oxydes d'azote provenant de véhicules à moteur

Fabricants et constructeurs ont à leur disposition deux principales méthodes de contrôle :

- modification ou réglage d'installations existantes : retard à l'allumage par réglage de base et courbe d'avance « plus lente », utilisation de mélanges moins riches, etc.
- mise en place de nouvelles installations : collecteurs d'échappement isolés et résistant à la chaleur, convertisseurs catalytiques, etc.

Outre l'inspection et l'entretien des véhicules, d'autres mesures peuvent contribuer à éliminer les émissions d'effluents par les véhicules à moteur :

- remplacement partiel dans les agglomérations des voitures privées par des transports en commun
- installation de dispositif de contrôle des gaz d'échappement sur les véhicules légers qui ne sont pas normalement contrôlés
- élaboration de plans de construction d'autoroutes et de systèmes de contrôle de la circulation pour réduire au minimum les à-coups de celle-ci.

Certaines dispositions de portée générale peuvent également être prises en considération :

- mesures d'urgence pour réduire les émissions de gaz produites par des véhicules à moteur lorsque les conditions météorologiques créent une situation critique en matière de pollution de l'air
- habilitation officielle du personnel d'entretien et d'inspection (rendre les mécaniciens conscients des problèmes des émissions de polluants).

Contrôle des émissions d'hydrocarbures provenant d'installations fixes

Les méthodes mises en œuvre pour contrôler les émissions de substances organiques comprennent notamment l'utilisation de nouveaux matériaux, les modifications apportées aux procédés et méthodes de fabrication, l'emploi de matériel de contrôle. Le remplacement de matériaux photochimiquement réactifs par des matériaux inactifs est utilisé lorsque les subs-

tances organiques émises ne peuvent être recueillies ou incinérées par des moyens pratiques. Il en est ainsi des émissions par les solvants organiques qui se produisent lors de l'application de peinture sur des bâtiments, etc. Les dispositifs de contrôle sont classés en quatre catégories d'après le principe mis en œuvre : incinération, adsorption, absorption et condensation. Sont notamment concernés par ce problème : le raffinage du pétrole, les systèmes de distribution d'essence, les usines de produits chimiques et de peintures, laques et vernis, la fabrication de produits à base de caoutchouc et de matière plastique, l'application de revêtements de surface, le dégraissage, le nettoyage à sec, la combustion dans des installations fixes, les installations utilisant du coke métallurgique, les usines de traitement des eaux usées, l'élimination des déchets.

Contrôle des oxydes d'azote émis par des installations fixes

Les centrales électriques et les industries sont ici parmi les sources les plus importantes. Elles utilisent du charbon, du fuel-oil ou du gaz. Trois principales méthodes sont employées pour contrôler les émissions :

● Combustion par étapes

Efficace pour assurer le contrôle à la fois des oxydes d'azote d'origine thermique (fixation d'acide nitrique à haute température) et des oxydes d'azote résultant de l'utilisation de combustibles (oxydation de l'azote entrant dans la composition chimique du combustible), cette méthode consiste avant tout à mettre initialement le combustible en contact avec moins de 50 % de l'air (O₂) nécessaire à sa combustion complète, à envoyer ensuite — après un certain temps — davantage d'air en une ou plusieurs fois. Cette méthode semble donner de bons résultats lorsqu'il y a fixation thermique car elle permet des températures de pointe moins élevées. Son efficacité dans le cas de l'oxydation de l'azote du combustible semble résulter de la présence d'une quantité insuffisante d'oxygène combinable aux atomes d'azote activés produits lorsque la molécule de combustible « éclate » à haute température, à mesure que la molécule approche, puis traverse la région de la flamme.

te » à haute température, à mesure que la molécule approche, puis traverse la région de la flamme.

● Combustion en présence d'un faible excès d'air

L'efficacité de cette méthode pour réduire le niveau des oxydes d'azote émis par de nombreuses chaudières semble résulter ici encore de l'existence d'une quantité insuffisante d'oxygène combinable soit aux atomes d'azote activés thermiquement, soit aux atomes d'azote activés du combustible éclaté. Cette méthode, combinée à la combustion par étapes, a permis d'obtenir, de façon régulière, une diminution de 40 à 70 % des émissions d'oxydes d'azote sans augmentation notable de celles de monoxyde de carbone.

● Recyclage des gaz de combustion

Cette méthode a donné de bons résultats en ce qui concerne le contrôle des oxydes d'azote thermique. Le recyclage des gaz de combustion vers la région de la flamme diminue la température de pointe, la quantité d'oxygène existante et, par voie de conséquence, la quantité d'oxyde nitrique formée. Des investissements en capital bien plus considérables que pour les deux premières méthodes sont ici inévitables et la mise en œuvre nécessite un contrôle plus poussé. Son application est par conséquent plus difficile.

D'autres méthodes sont à l'étude parmi lesquelles : la conception d'un type de brûleur approprié, l'injection eau/vapeur, le lavage à l'ammoniac, la réduction de charge, l'utilisation de nouveaux mélanges combustible/oxydant, l'élimination de l'azote des combustibles, la réduction catalytique de l'oxyde nitrique et l'utilisation d'autres combustibles. La combustion sur lit fluidisé est un nouveau concept actuellement en cours de mise au point à l'échelle pilote ; il semble très prometteur et permettra d'utiliser du charbon et de réduire en même temps la formation d'oxydes d'azote thermiques.

Parmi les autres sources fixes d'émission d'oxydes d'azote, on peut citer : sources de combustion commerciales et domestiques, turbines à gaz et moteurs diesel, usines de fabrication d'acide nitrique.

Nouvelles publications de l'OCDE

"Études économiques de l'OCDE".
Série 1975 :

SUISSE
(mars 1975) (10 75 26 2)
ISBN 92-64-21339-2 76 pages

ROYAUME-UNI
(mars 1975) (10 75 28 2)
ISBN 92-64-21340-6 66 pages

NOUVELLE-ZÉLANDE
(avril 1975) (10 75 05 2)
ISBN 92-64-21337-3 108 pages

YOUgoslavIE
(avril 1975) (10 75 41 2)
ISBN 92-64-21344-9 78 pages
Le fascicule F 7,00 £ 0,70 \$ 1,75
(10 75 00 2) Abonnement à la série 1975
en cours de parution :
F 90,00 £ 9,00 \$ 22,50

RAPPORTS ANNUELS SUR LA POLITIQUE DE CONCURRENCE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE, N° 1-1975 (mai 1975). Série "Documents"

(24 75 10 2) ISBN 92-64-21342-2
88 pages F 15,00 £ 1,50 \$ 3,75

ASPECTS THÉORIQUES ET EMPIRIQUES DES EFFETS DE LA FISCALITÉ SUR L'OFFRE DE MAIN-D'ŒUVRE (avril 1975). Série "Documents"

Présente un résumé des études et des travaux économétriques conduits par divers auteurs sur les effets stimulants ou négatifs de la fiscalité sur l'offre de main-d'œuvre.

(23 74 03 2) ISBN 92-64-21292-2
116 pages F 22,00 £ 2,20 \$ 5,50

COMPTES NATIONAUX DES PAYS DE L'OCDE, 1962-1973. Vol. I - Canada, États-Unis, Autriche, Danemark, Finlande, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Turquie (avril 1975)

(30 75 01 3) ISBN 92-64-01326-1
216 pages, bilingue F 22,00 £ 2,20 \$ 5,50

STATISTIQUES PÉTROLIÈRES, 1973. Approvisionnement et consommation / OIL STATISTICS, 1973. Supply and Disposal (avril 1975)

Statistiques couvrant l'ensemble des pays Membres et contenant des renseignements sur les approvisionnements et affectations de pétrole brut, produits d'alimentation, produits de mélange et produits pétroliers; origine des importations; traitement de pétrole brut, produits d'alimentation et gaz naturel; production par les raffineries et consommation des principaux produits pétroliers.

(61 75 20 3) ISBN 92-64-01324-5
180 pages, bilingue F 35,00 £ 3,50 \$ 8,75

PATES ET PAPIERS. Statistiques trimestrielles, 1974-4 / PULP AND PAPER. Quarterly Statistics, 1974-4 (avril 1975). Série "Documents"

(73 74 04 3) ISBN 0335-377-X
64 pages, bilingue F 12,00 £ 1,20 \$ 3,00
Abonnement F 36,00 £ 3,60 \$ 9,00

BILANS DE LA VIANDE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE, 1960-1973 / MEAT BALANCES IN OECD MEMBER COUNTRIES (avril 1975). Série "Documents"

(51 75 02 3) ISBN 92-64-01328-8
128 pages, bilingue F 28,00 £ 2,80 \$ 7,00

RÉÉVALUATION DES POLITIQUES RÉGIONALES DANS LES PAYS DE L'OCDE (mars 1975)

Une évaluation des expériences des politiques et des questions principales qui se posent pour les gouvernements dans l'élaboration et dans l'application des politiques de développement régional.

(70 74 02 2) ISBN 92-64-21286-8
204 pages F 28,00 £ 2,80 \$ 7,00

"Études sur l'emploi" :

N° 12 - INDUSTRIALISATION, EMPLOI ET RÉPARTITION DES REVENUS - LE CAS DE LA GRÈCE, par D. Germidis et M. Negreponti-Delivanis (mars 1975)

Examen du développement et du progrès industriel de la Grèce de 1960 à 1970. Le rapport détermine les limites de ses politiques industrielles et compare les résultats obtenus avec ceux d'autres pays en Europe méridionale.

(41 75 02 2) ISBN 92-64-21338-4
220 pages F 31,00 £ 3,10 \$ 7,75

Série "Études du Centre de développement" :

LE SECTEUR DES SERVICES DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT. Une analyse fondée sur les comptes nationaux, par D. Blades, D. Johnston & W. Marczewski (mars 1975).

La contribution des services de transport, commerce, administration, etc., au PIB s'élève à près de 40 % dans la plupart des pays en voie de développement. De plus, le secteur des services emploie dans ces pays environ le tiers de la population active totale. La signification et la validité des statistiques de comptabilité nationale pour le secteur des services sont discutées ensuite et quelques recommandations sont formulées pour améliorer la qualité de ces chiffres qui est souvent insuffisante.

(41 74 07 2) ISBN 92-64-21254-X
282 pages F 35,00 £ 3,50 \$ 8,75

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE EN 1973 ET TENDANCES EN 1974 / THE IRON AND STEEL INDUSTRY IN 1973 AND TRENDS IN 1974 (avril 1975)

Décrit la situation économique générale et la conjoncture sidérurgique; la production; les prix;

la structure et les investissements; les perspectives.

(71 75 20 3) ISBN 92-64-01325-3
88 pages, bilingue F 15,00 £ 1,50 \$ 3,75

CRITÈRES ÉCONOMIQUES POUR LE MAINTIEN, LA MODIFICATION OU LA CRÉATION DE SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS OU SUBURBAINS (SERVICES QUI NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT RENTABLES) 24^e Table ronde CEMT (mars 1975)

Présentation des études développées en ce domaine depuis le 4^e symposium de la CEMT. Utilisations possibles des subventions. Progrès accomplis dans les estimations empiriques et dans les discussions des arguments avancés en faveur des subventions. Analyses générales du problème des subventions. Administrations des subventions.

(75 75 01 2) ISBN 92-821-2026-0
84 pages F 10,00 £ 1,00 \$ 2,50

"Recherche routière" :

LES ACCIDENTS DES JEUNES CONDUCTEURS (avril 1975)

Une étude des statistiques et de la littérature scientifique à propos de la constante sur-représentation des conducteurs de 15 à 24 ans dans les accidents de la route. Une analyse critique des différents facteurs impliqués est présentée ainsi que les principaux sujets susceptibles de contribuer au développement de mesures préventives.

(77 75 02 2) ISBN 92-64-21341-4
186 pages F 24,00 £ 2,40 \$ 6,00

BULLETIN DE DROIT NUCLÉAIRE N° 15 (avril 1975)

(67 75 15 2)
90 pages
Abonnement (2 numéros et suppléments)
F 18,00 £ 1,80 \$ 4,50

LES RUES PIÉTONNES (mars 1975)

L'une des façons les plus simples et les plus efficaces de combattre les nuisances de la motorisation consiste à interdire entièrement certaines zones aux véhicules. L'ouvrage analyse les aspects pratiques de cette méthode, illustrée par l'expérience de plusieurs villes où, pour la première fois, des quartiers centraux ont été fermés à la circulation automobile.

(97 74 03 2) ISBN 92-64-21168-3
138 pages F 28,00 £ 2,80 \$ 7,00

LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR. Définition, analyse et mise en œuvre (mai 1975)

Présentation complète et détaillée des textes et définitions officielles de l'OCDE sur le principe pollueur-payeur, et sa mise en œuvre, ainsi que les analyses économiques et études de cas qui ont servi de base aux travaux de l'OCDE.

(97 75 02 2) ISBN 92-64-21337-6
124 pages F 18,00 £ 1,80 \$ 4,50

LE SYSTÈME DE LA RECHERCHE. Volume 3 - CANADA, ÉTATS-UNIS. CONCLUSIONS GÉNÉRALES (mars 1975)

Le livre I de ce rapport traite des problèmes posés par la politique de recherche scientifique au Canada

et aux États-Unis dans le contexte d'objectifs en mutation. Le livre II présente les conclusions générales fondées sur les trois volumes désormais publiés sous ce titre : c'est une synthèse et une évaluation des questions les plus importantes que rencontre la recherche scientifique dans le domaine des activités universitaires, industrielles et gouvernementales.

(92 74 03 2) ISBN 92-64-21276-0
248 pages F 38,00 £ 3,80 \$ 9,50

ANNUAIRE DES STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT. Vol. 2 Tableaux par pays (mai 1975). Série "Documents"

Le second volume de l'annuaire des Statistiques de l'enseignement de l'OCDE contient des données sur les effectifs scolaires, les diplômés, les taux de scolarité par âge, ainsi que les sources et les méthodologies utilisées pour chacun des pays Membres.

(91 75 01 2) ISBN 92-64-21335-7
442 pages F 50,00 £ 5,00 \$ 12,50

L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE (mai 1975)

L'analyse des relations entre éducation et emploi, compte tenu des objectifs sociaux, comporte trois parties : une politique d'emploi plus « positive »; une politique d'éducation intégrée; davantage de possibilités offertes à l'individu dans une société fondée sur le libre choix. Des recommandations sont faites pour atteindre des politiques mieux coordonnées.

(91 75 02 2) ISBN 92-64-21336-5
46 pages F 8,00 £ 0,80 \$ 2,00

LA CONSTRUCTION SCOLAIRE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT (mars 1975)

Fait état des travaux d'un récent colloque et analyse les effets du changement et des pressions socio-économiques sur la construction scolaire. Fait le point sur les problèmes suivants : programmation et conception, possibilités de faire face aux changements futurs, méthodes de construction, recherche et développement et participation des enseignants.

(95 75 01 2) ISBN 92-64-21316-3
68 pages F 13,00 £ 1,30 \$ 3,25

GUIDE POUR L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE (avril 1975)

Faisant état d'exemples multinationaux, le guide est une analyse critique des idées et des modalités pratiques qui ont cours à l'heure actuelle en matière de programmes d'études et qui contribueront à l'élaboration des politiques et des stratégies nouvelles.

(96 75 02 2) ISBN 92-64-21332-5
206 pages F 28,00 £ 2,80 \$ 7,00

"Études d'informatique" :

N° 8 - APPLICATIONS DES SYSTÈMES DE TÉLÉINFORMATIQUE (mai 1975)

Compte rendu des travaux du colloque sur les applications des systèmes de téléinformatique. Implications économiques, institutionnelles, sociales, juridiques et internationales (présentes et potentielles) de ces systèmes.

(93 75 01 2) ISBN 92-64-21318-X
304 pages F 36,00 £ 3,60 \$ 9,00

Où obtenir les publications de l'OCDE

ALLEMAGNE

Verlag Weltarchiv G.m.b.H.,
D - 2000 HAMBURG 36, Neuer Jungfernstieg 21.
Tél. 040-35-62-500.

ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, BUENOS-AIRES.
Tél. 33-1787-2391 Y 30-7122.

AUSTRALIE

International BCN Library Suppliers Pty Ltd.,
161 Sturt St., South MELBOURNE, Vic. 3205.
Tél. 69.7601.
658 Pittwater Road, BROOKVALE NSW 2100.
Tél. 938 2267.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, WIEN 1.
Tél. 52.22.35.

BELGIQUE

Librairie des Sciences,
Coudenberg 76-78, B 1000 BRUXELLES I.
Tél. 513.37.36/512.05.60.

BRÉSIL

Mestre Jou S.A.,
Rua Guaipá 518, Caixa Postal 24090,
05089 SAO PAULO 10. Tél. 256.2746/262.1609.
Rua Senador Dantas 19 s/205-6,
RIO-DE-JANEIRO - GB. Tél. 232.07.32.

CANADA

Information Canada, 171 Slater
OTTAWA KIA OS9. Tél. (613) 992-9738.

DANEMARK

Munksgaards International Booksellers,
Nørregade 6, DK-1165 KØBEHAVN K.
Tél. (01) 12.69.70.

ESPAGNE

Libreria Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID 1
Tél. 275.46.55/276.02.53.
Libreria Bastinos de José Bosch,
Pelayo 52, BARCELONA 1. Tél. 222.06.00.

ÉTATS-UNIS

OECD Publications Center,
Suite 1207, 1750 Pennsylvania Ave, N.W.,
WASHINGTON, D.C. 20006. Tél. (202) 298.8755.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 1, 00100 HELSINKI 10.
Tél. 625.901.

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2 rue André-Pascal, F 75775 PARIS CEDEX 16.
Tél. 524.81.67.

Principaux correspondants :

13602 AIX-EN-PROVENCE : Librairie de
l'Université. Tél. 26.18.08.
38000 GRENOBLE : Arthaud. Tél. 87.25.11.
31000 TOULOUSE : Privat. Tél. 21.09.26.

GRÈCE

Librairie Kauffmann,
28 rue du Stade, ATHÈNES 132. Tél. 322.21.60.

HONG-KONG

Government Information Services,
Sales of Publications Office,
1A Garden Road. Tél. H-252281-4.

INDE

Oxford Book and Stationery Co. :
Scindia House, NEW DELHI 1. Tél. 47388.
17 Park Street, CALCUTTA. Tél. 24083.

IRLANDE

Eason & Son, P.O.B. 42,
40-41 Lower O'Connell Street, DUBLIN 1.
Tél. 01-41161.

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h. f.,
Hafnarstræti 4 & 9,
P.O.B. 1131 - REYKJAVIK.
Tél. 13133/14281/11936.

ISRAËL

Emanuel Brown :
9 Shlomzion Hamalka Street, JERUSALEM.
Tél. 234807.
35 Allenby Road, TEL-AVIV.
Tél. 51049/54082.
& 48 Nahlat Benjamin St, TEL-AVIV.
Tél. 53276.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE.
Tél. 579751/2/3.
Via Bartolini 29, 20155 MILANO. Tél. 365083.
Sub-depositari :
Herder Editrice e Libreria,
Piazza Montecitorio 120, 00186 ROMA.
Tél. 674628.
Libreria Hoepli
Via Hoepli 5, 20121 MILANO. Tél. 865446.
Libreria Lattes
Via Garibaldi 3, 10122 TORINO. Tél. 519274.
La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre
assicurata dalle migliori librerie nelle città più
importanti.

JAPON

OECD Publications Centre,
Akasaka Park Building,
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
TOKYO 107. Tél. 586-2016.
Maruzen Company Ltd.,
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO 103,
P.O.B. 5050, Tokyo International 100-31.
Tél. 272-7211.

LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss Street,
P.O. Box 5641, BEIRUT. Tél. 354429-344425.

NORVÈGE

Johan Grundt Tanums Bokhandel,
Karl Johansgate 41/43, OSLO 1.
Tél. 02-332980.

NOUVELLE-ZÉLANDE

The Publications Officer
Government Printing Office,
Mulgrave Street (Private Bag),
WELLINGTON. Tél. 46.807.

and Government Bookshops at
AUCKLAND (P.O.B. 5344). Tél. 32.919.
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721). Tél. 50.331.
HAMILTON (P.O.B. 857). Tél. 80.103.
DUNEDIN (P.O.B. 1104). Tél. 78.294.

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65 Shahrah Quaid-E-Azam, LAHORE 3.
Tél. 66839.

PAYS-BAS

W.P. Van Stockum,
Buitenhof 36, DEN HAAG. Tél. 070-65.68.08.

PHILIPPINES

R.M. Garcia Publishing House,
903 Quezon Blvd. Ext., QUEZON CITY,
P.O. Box 1860 — MANILA. Tél. 99.98.47.

PORTUGAL

Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70-74, LISBOA 2. Tél. 360582.

ROYAUME-UNI et COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office
P.O. Box 569, LONDON SE1 9NH
Tél. 01.928.6977, Ext. 410.

or

49 High Holborn
LONDON WC1V 6HB (personal callers)
Branches at : EDINBURGH, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, 11152 STOCKHOLM 16.
Tél. 08/23.89.00.

SUISSE

Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 GENÈVE 11.
Tél. 022-31.89.50.

TAIWAN

Books and Scientific Supplies Services, Ltd.
P.O.B. 83, TAIPEI.

TURQUIE

Librairie Hachette,
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL.
Tél. 44.94.70.
& 14 E Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.
Tél. 12.10.80.

VENEZUELA

Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337, Edificio
Galipan, CARACAS 106.
Tél. 32.23.01/33.26.04/33.24.73.

YOUgoslavIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27,
P.O.B. 36, BEOGRAD. Tél. 621.992.

Les commandes en provenance de pays où
l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire
peuvent être adressées au Bureau des Publi-
cations de l'OCDE, 2 rue André-Pascal,
F 75775 PARIS CEDEX 16.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Pays Membres :

Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

Pays à Statut spécial :

Yougoslavie

